



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 149 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire**

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	11
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	12
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	12
II. Ressources financières	55
A. Vue d'ensemble	55
B. Contributions non budgétisées	56
C. Gains d'efficience	56
D. Taux de vacance de postes	56
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome ..	57
F. Formation	58
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	59
H. Services de détection des mines et de déminage	60
I. Projets à effet rapide	61



III.	Analyse des variations	63
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	67
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	68
A.	Assemblée générale	68
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	69
C.	Comité des commissaires aux comptes	76
D.	Bureau des services de contrôle interne	78
Annexes		
I.	Définitions	79
II.	Organigrammes	81
III.	Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.	85
	Carte	87

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 579 654 400 dollars, en augmentation de 0,8 % (4,6 millions de dollars) par rapport au budget de l'exercice 2012/13.

Durant l'exercice 2013/14, l'ONUCI s'emploiera surtout à aider le Gouvernement à stabiliser les conditions de sécurité, notamment en privilégiant la protection des civils et en prêtant un appui aux pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité.

L'ONUCI s'emploiera également à favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale, à aider le Gouvernement à asseoir son autorité dans tout le pays, à suivre et à appuyer les médias, à soutenir la collecte des armes, à assurer le suivi de l'embargo sur les armes, à entretenir des contacts avec les Forces républicaines de Côte d'Ivoire afin de promouvoir la confiance mutuelle entre ses éléments et à contribuer à assurer la sécurité des membres du Gouvernement et des parties prenantes ivoiriennes les plus importantes.

L'augmentation des ressources nécessaires d'un montant de 16,7 millions de dollars (9,2 %) au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par : a) des crédits d'un montant de 10,0 millions de dollars demandés au titre du système de véhicules aériens sans pilote; b) une augmentation des dépenses afférentes à l'affrètement et l'exploitation des aéronefs; c) l'achat de matériel pour les communications radio; d) des unités médicales et matériel médical supplémentaires; e) l'amélioration des services en matière de sûreté et de sécurité et la mise à niveau de l'équipement; et f) la construction de la base de soutien logistique intégrée à Yopougon. L'augmentation globale est partiellement compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage en raison de la réfection et de la reconstruction des dépôts d'armes et de munitions nationaux qui devraient être achevées en juin 2013, ainsi que par la diminution des dépenses prévues au titre de la location de locaux en raison de la construction de la base de soutien logistique intégrée à Yopougon.

La diminution des prévisions de dépenses au titre du personnel militaire et de police d'un montant de 12,7 millions de dollars (4,5 %) s'explique principalement par : a) le versement d'un montant supplémentaire autorisé par l'Assemblée générale en 2012/13 pour les remboursements afférents aux contingents; b) une diminution des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents; et c) la diminution des montants prévus au titre des frais d'acheminement et de mise en place du matériel appartenant aux contingents puisqu'une partie du matériel est déjà sur place.

L'effectif total de l'Opération restera inchangé, mais il est proposé de modifier la structure de la composante appui comme suit : transformation de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (1 poste P-3 à la Section du génie, 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des approvisionnements et 1 poste d'agent du Service mobile à la

Section du personnel civil) et la transformation en postes de trois emplois de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan international et d'un emploi de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein de l'Équipe Déontologie et discipline.

Ce budget couvre le déploiement de 192 observateurs militaires, 8 645 membres des contingents, 555 membres de la Police des Nations Unies, 1 000 membres des unités de police constituées, 448 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 3 emplois de temporaire), 825 agents recrutés sur le plan national (dont 13 emplois de temporaire), 189 Volontaires des Nations Unies et 42 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante conditions de sûreté et de sécurité, composante action humanitaire et droits de l'homme, composante consolidation de la paix, composante maintien de l'ordre et composante appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Dépenses prévues (2013/14)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	293 436,4	285 673,1	272 953,0	(12 720,1)	(4,5)
Personnel civil	119 035,8	107 812,1	108 471,4	659,3	0,6
Dépenses opérationnelles	212 639,2	181 531,8	198 230,0	16 698,2	9,2
Montant brut	625 111,4	575 017,0	579 654,4	4 637,4	0,8
Recettes provenant des contributions du personnel	11 048,6	9 153,0	9 406,2	253,2	2,8
Montant net	614 062,8	565 864,0	570 248,2	4 384,2	0,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	625 111,4	575 017,0	579 654,4	4 637,4	0,8

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Continents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Observateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	27	16	–	1	–	–	44
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	26	17	–	2	–	–	45
Composantes											
Conditions de sûreté et de sécurité											
Effectif approuvé 2012/13	192 8 645	–	–	–	26	9	–	21	–	–	8 893
Effectif proposé 2013/14	192 8 645	–	–	–	29	13	–	21	–	–	8 900
Action humanitaire et droits de l'homme											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	32	73	–	34	8	–	147
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	32	74	–	34	8	–	148
Consolidation de la paix											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	26	108	–	14	–	–	148
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	29	104	–	14	–	–	147
Maintien de l'ordre											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	555	1 000	25	25	–	5	34	–	1 644
Effectif proposé 2013/14	–	–	555	1 000	25	22	–	5	34	–	1 641
Appui											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	309	577	20	114	–	–	1 020
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	304	582	16	113	–	–	1 015
Total											
Effectif approuvé 2012/13	192 8 645	555	1 000	445	808	20	189	42	–	–	11 896
Effectif proposé 2013/14	192 8 645	555	1 000	445	812	16	189	42	–	–	11 896
Variation nette	–	–	–	–	–	4	(4)	–	–	–	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats prévus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). L'Opération a pour mandat d'aider le Gouvernement à stabiliser la situation en matière de sécurité en Côte d'Ivoire et à progresser vers la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables. Les ressources nécessaires au titre de l'exercice 2013/14 ont été calculées en fonction des tâches confiées à l'Opération par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2062 (2012).

2. Par sa résolution 2062 (2012), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'ONUCI jusqu'au 31 juillet 2013, avec un effectif autorisé de 8 837 militaires, dont 8 645 soldats et officiers d'état-major et 192 observateurs militaires, 1 555 agents de la composante de police et 8 agents des douanes. L'ONUCI contribuera, dans le cadre de l'exercice 2013/14, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés selon les composantes du mandat confié à l'ONUCI (conditions de sécurité et de sûreté, action humanitaire et droits de l'homme, consolidation de la paix, maintien de l'ordre et appui).

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2012/13 est analysée au niveau de chaque composante.

4. Le quartier général de l'ONUCI est situé à Abidjan mais l'Opération dispose également de deux bureaux régionaux, à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest), et d'une base avancée de soutien logistique, à Yamoussoukro. Une quinzaine de bureaux locaux seront dotés en personnel et deviendront opérationnels au début de l'exercice 2013/14.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission

5. Depuis la fin de la crise postélectorale en avril 2011, la Côte d'Ivoire a fait des progrès sensibles vers la réalisation de la stabilité sur les plans politique, social et économique. Un gouvernement élu démocratiquement et qui assume ses fonctions est installé et, depuis avril 2012, le Parlement a adopté 24 lois, dont les budgets de l'État pour 2013, des lois relatives à la discrimination envers les femmes et un amendement de la Constitution permettant la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Président a pris l'initiative de réformes très importantes telles que la création du Conseil national de sécurité, qui a permis l'adoption de stratégies pertinentes concernant la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. L'économie reprend, marquée par des taux de croissance élevés dus à des plans de développement national

ambitieux soutenus par des investissements publics et privés, l'allègement de la dette et l'aide internationale.

6. Nonobstant les progrès décrits ci-dessus, la situation en matière de sécurité s'est détériorée entre août et octobre 2012 et a été marquée par des attaques lancées contre les forces nationales de sécurité cherchant à déstabiliser le Gouvernement, au cours desquelles 60 personnes ont trouvé la mort, un nombre encore plus grand de personnes ont été blessées et des milliers de personnes temporairement déplacées, ainsi que par des incidents ciblant des partisans de l'ancien Président. Ces événements ont exacerbé la méfiance et les divisions au sein du pays, en particulier entre le parti au pouvoir et l'opposition. La situation sur le plan politique et sur le plan de la sécurité devrait être stable en 2013/14, bien que fragile et susceptible de se détériorer si les processus de réforme ne parviennent pas à aller de l'avant.

7. Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, la situation demeure particulièrement fragile en raison de la présence d'un grand nombre d'armes et d'éléments armés, dont des anciens combattants, des milices et des dozos (chasseurs traditionnels), ainsi que des rivalités concernant le contrôle des terres et des ressources et des problèmes se rapportant aux frontières. L'insécurité s'est intensifiée dans d'autres régions du pays et inclut des incidents frontaliers dans l'est avec le Ghana voisin. La capacité des forces de sécurité ivoiriennes d'assurer une protection efficace de la population croît peu à peu mais demeure cependant limitée. Le maintien de l'ordre est présent dans tout le pays mais il est inefficace dans les endroits où l'autorité de l'État est limitée ou qui demeurent sous le contrôle des dozos. La crise qui se déroule actuellement au Mali est une source de préoccupation supplémentaire dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire.

8. Durant l'exercice 2013/14, l'ONUCI aidera le Gouvernement à stabiliser les conditions de sécurité, notamment en privilégiant la protection des civils et en prêtant au Gouvernement un appui à la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et à la réforme du secteur de la sécurité.

9. En 2012, l'ONUCI a renforcé sa présence sur le terrain en ouvrant de nouveaux bureaux locaux, principalement dans l'ouest, pour favoriser le dialogue et la réconciliation, traiter les problèmes de sécurité et faciliter la résolution pacifique des différends relatifs à la terre et d'autres conflits locaux. La structure renforcée sur le terrain vise également à regrouper les diverses entités des Nations Unies en appui aux priorités du Gouvernement au niveau local. Durant l'exercice 2013/14, la présence renforcée sur le terrain permettra de consolider les activités de coordination du système des Nations Unies dans les domaines prioritaires, d'assurer une meilleure liaison avec les autorités locales et la population et d'anticiper les éventuelles difficultés grâce à une participation plus opportune et efficace. De surcroît, une meilleure collecte et une analyse plus approfondie des informations permettront d'améliorer le suivi des progrès de la réalisation des diverses tâches confiées à l'Opération sur le terrain.

10. Lors du deuxième semestre de 2012, le Gouvernement a institué l'Autorité chargée des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, sorte d'unité de coordination centralisée faisant directement rapport à la présidence par l'intermédiaire du Conseil national de sécurité, et qui a pour tâches la planification, la programmation et la mise en œuvre du plan national de désarmement,

démobilisation et réintégration Un projet pilote a été lancé en octobre 2012 pour la démobilisation de 1 470 ex-combattants, mais l'on ne s'attend pas à ce que les objectifs du plan national de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité soient atteints avant le 30 juin 2013. Toutefois, les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration vont prendre de l'ampleur durant l'exercice 2013/14. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement dans l'exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle devrait enregistrer des progrès comparables dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité à la suite de l'adoption d'une stratégie nationale en matière de sécurité en septembre 2012 et de la création du secrétariat du Conseil national de sécurité en décembre 2012 pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la réforme. L'Opération appuiera la conduite des activités prévues dans la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et aidera le Gouvernement dans l'examen des institutions du secteur de la sécurité en fournissant des conseils spécialisés et en appuyant le renforcement des capacités et le rétablissement des intervenants dans le domaine de la sécurité dans l'ensemble du pays. L'Opération assistera également le secrétariat du Conseil national de sécurité dans l'élaboration de sa stratégie de communication et dans la sensibilisation et la formation des autorités locales concernant le processus de réforme du secteur de la sécurité. Elle appuiera la reconstitution et la réforme des institutions chargées de faire respecter l'état de droit au moyen du renforcement des capacités des institutions judiciaires, policières et pénitentiaires et offrira également des programmes d'assistance technique, de détachement de personnel et de mentorat.

11. L'ONUCI continuera de soutenir le Gouvernement et les organismes des Nations Unies dans leurs efforts en participant à l'action humanitaire et à l'aide au relèvement, et de fournir un appui pour le retour durable des personnes déplacées. La phase de transition sur le plan humanitaire a été lancée pendant le deuxième semestre de 2012. Un certain nombre de progrès ont été enregistrés en matière de sécurité et d'accès aux services sociaux de base dans les régions de retour, mais la situation demeurera fragile tant que les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité n'auront pas été menés à bien, et que l'on n'aura pas tenté de trouver une solution aux tensions intercommunautaires. On estime que la crise humanitaire née de la violence postélectorale est terminée, mais il reste en Côte d'Ivoire des besoins résiduels dans le domaine humanitaire et des poches de vulnérabilité. Les domaines prioritaires en ce qui concerne l'action humanitaire durant l'exercice 2013/14 comprennent l'accès aux services sociaux de base, la sécurité alimentaire et la nutrition. L'ONUCI continuera d'appuyer les travaux des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour garantir le retour durable et dans de bonnes conditions de sécurité des personnes déplacées et des réfugiés. Elle continuera de fournir, en consultation avec les partenaires de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, des services d'appui logistique afin de remettre en état les infrastructures, en particulier dans l'ouest du pays.

12. Durant l'exercice 2013/14, l'ONUCI s'attachera également à favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale afin de consolider les acquis après la crise et de jeter les fondations de la stabilité et de la croissance économique à long terme. On continuera d'avoir recours aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes et

pour appuyer la réconciliation. L'ONUCI continuera d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts visant à élargir l'autorité des pouvoirs publics à l'ensemble du pays, au moyen d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des autorités locales, y compris les membres du corps préfectoral, et de suivre et d'appuyer les médias. Les autres aspects des objectifs prévus dans le mandat ont trait au fait que l'Opération apportera un appui à la collecte des armes, assurera le suivi de l'embargo sur les armes, établira une liaison avec les Forces républicaines de Côte d'Ivoire afin de promouvoir la confiance mutuelle entre ses éléments et contribuera à assurer la sécurité des membres du Gouvernement et des interlocuteurs politiques les plus importants.

13. L'ONUCI déploiera les composantes militaire, de police et civile afin de : a) protéger efficacement les civils; b) assurer la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel de l'ONU; c) soutenir l'action que mène le Gouvernement pour protéger les civils contre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et pour lutter contre l'impunité; d) appuyer l'action menée aux niveaux national et international pour que les auteurs de ces violations soient traduits en justice; et e) collaborer étroitement avec le Gouvernement pour s'assurer de la concrétisation de ses engagements en matière de lutte contre les violations graves des droits des enfants, en particulier de la mise au point de son plan d'action.

14. La composante de police de l'ONUCI élargira sa présence sur le terrain au moyen de trois nouveaux postes à Abengourou, Aboisso et Gagnoa pour former, aider et appuyer les agents de la police et de la gendarmerie. Des membres de la Police des Nations Unies seront détachés dans les écoles de police et de gendarmerie nationales et (par rotation) dans les 309 unités de gendarmerie et de police réparties dans tout le pays. Les unités de police constituées continueront d'être déployées à Abidjan, Yamoussoukro, Daloa et Guiglo et, en raison de la précarité de la situation en matière de sécurité régnant dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, des unités de police constituées seront redéployées à San Pedro et Tabou.

15. L'Opération utilisera huit hélicoptères militaires, dont trois hélicoptères Mi-24 dans le cadre d'un accord de participation aux coûts avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Ces hélicoptères assurent le transport d'éléments des forces de réserve et des forces d'intervention rapide dans un environnement hostile, servent à l'évacuation immédiate de n'importe quel site, sont utilisés dans les opérations de recherche et de sauvetage et dans les missions de reconnaissance, servent de poste de commandement aérien, escortent les hélicoptères de manœuvre et fournissent un appui aux opérations menées au sol. Des ressources sont demandées dans le projet de budget de l'exercice 2013/14 pour un système de véhicules aériens sans pilote dans le cadre d'un projet pilote concernant la surveillance aérienne, qui ne peut être effectuée pour le moment au moyen d'appareils pilotés, en particulier dans les zones de forêt dense, le long de la frontière avec le Libéria. Les engins sans pilote auraient la capacité d'assurer la surveillance 24 heures sur 24 d'une zone ciblée et de pénétrer la couverture forestière pour repérer les caches d'armes ou les structures connexes utilisées par les groupes armés. Sur la base des résultats obtenus lors de l'essai initial de véhicules aériens sans pilote effectué par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Conseil de

sécurité sera informé de l'utilisation de ces engins en Côte d'Ivoire avant leur déploiement à l'ONUCI.

16. L'effectif de personnel civil de l'Opération tient compte de la transformation de trois postes de fonctionnaire recruté au niveau international en postes de fonctionnaire recruté au niveau national, du transfert et de la réaffectation de 28 postes et de la transformation en postes de quatre emplois de temporaire pour faire en sorte que la structure des effectifs civils permette à l'Opération de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions en évaluant les effectifs de l'Opération par rapport à ceux d'autres missions et en tenant compte d'une présence accrue sur le terrain.

17. Durant l'exercice, la composante appui de l'Opération devra : a) terminer la construction d'une base logistique intégrée, ce qui entraînera la fermeture de cinq locaux loués, donc des économies lors des cinq prochaines années; b) s'employer à renforcer la sécurité nécessaire à l'Opération compte tenu de la situation précaire en matière de sécurité; et c) appliquer des mesures d'amélioration tout en assurant la continuité des opérations. La composante appui contrôlera soigneusement les coûts afférents aux voyages et à la formation et la consommation de carburant, et cherchera à réaliser des gains d'efficacité en achetant à l'avance des billets retour pour les observateurs militaires, les officiers d'état-major et la Police des Nations Unies. L'ONUCI remaniera et rationalisera sa structure d'appui et appliquera un plan de transition de réduction des effectifs étalé sur deux ans, tout d'abord par la transformation de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, et la transformation en postes de trois emplois de temporaire recruté sur le plan international et d'un emploi de temporaire recruté sur le plan national pendant l'exercice 2013/14, et au moyen d'un examen des filières d'approvisionnement, des emplacements, des modalités de service et de la structure des effectifs en mettant l'accent sur une autre réduction de personnel recruté sur le plan international, grâce au transfert de personnel de la composante appui aux principaux domaines d'activité de la mission et à l'augmentation du personnel recruté sur le plan national par rapport au personnel recruté sur le plan international.

18. Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 fait apparaître une augmentation de 4,6 millions de dollars (0,8 %) des crédits demandés par rapport au budget approuvé de l'exercice 2012/13, qui tient essentiellement à l'augmentation des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles d'un montant de 16,7 millions de dollars en raison : a) des crédits d'un montant de 10,0 millions de dollars demandés au titre d'un projet pilote concernant l'essai de véhicules aériens sans pilote, basé sur l'estimation d'un coût annuel de 15 millions de dollars, compte tenu de l'abattement pour délais de déploiement; b) d'une augmentation des crédits demandés au titre de l'affrètement et de l'exploitation des aéronefs; c) de l'achat de matériel pour les communications radio; d) des unités médicales et du matériel médical supplémentaires; e) de l'amélioration des services en matière de sûreté et de sécurité et de la mise à niveau de l'équipement; et f) de la construction de la base de soutien logistique intégrée à Yopougon. L'augmentation est partiellement compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage en raison de la réfection et de la reconstruction des dépôts d'armes et de munitions nationaux qui devraient être achevées en juin 2013, ainsi

que par la diminution des dépenses prévues au titre de la location de locaux en raison de la construction de la base de soutien logistique intégrée à Yopougon.

19. L'augmentation des crédits demandés au titre du personnel civil d'un montant de 0,7 million de dollars (0,6 %) tient essentiellement à l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies, compensée en partie par une diminution des crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan international, due principalement au barème révisé des traitements.

20. La diminution des prévisions de dépenses au titre du personnel militaire et de police d'un montant de 12,7 millions de dollars (4,5 %) s'explique principalement par : a) l'inscription du montant supplémentaire autorisé par l'Assemblée générale au budget de l'exercice 2012/13 pour les remboursements aux pays qui fournissent des contingents; b) une diminution des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents; et c) la diminution des montants prévus au titre des frais d'acheminement et de mise en place du matériel appartenant aux contingents puisqu'une partie du matériel est déjà sur place.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

21. Les zones frontalières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire continuent de retenir une grande partie de l'attention de l'Opération, en raison des conditions de sécurité et de la situation humanitaire préoccupantes, notamment des mouvements transfrontaliers de personnes armées, des litiges fonciers et des conflits intercommunautaires aggravés par les mouvements des réfugiés et des déplacés dans la zone. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, l'ONUCI renforcera encore ses activités dans le cadre de la coopération avec la MINUL et, outre les opérations de coopération militaires habituelles le long de la frontière libéro-ivoirienne, elle effectuera notamment des patrouilles frontalières mixtes, suivies de réunions entre militaires, forces de police et civils et avec la participation des autorités locales et des chefs coutumiers des deux pays. Les deux missions ont multiplié les contacts formels et intensifié le partage d'informations entre la Cellule d'analyse conjointe de la mission et les composantes militaire, policière et droits de l'homme et continueront d'améliorer les opérations et l'analyse. En mars 2012, les deux missions et les équipes de pays des Nations Unies ont adopté une feuille de route commune pour la coopération entre les missions dans la zone frontalière, axée sur la sécurité et le contrôle de la frontière, le renforcement de l'autorité de l'État, et des retours et une réintégration durables. Les deux missions apportent également un appui dans le cadre des réunions organisées régulièrement entre les deux gouvernements en vue d'aborder les problèmes communs de sécurité et de développement qui se posent à la frontière.

22. La mission continuera à appuyer les efforts faits pour parer aux menaces qui pèsent sur la sous-région et à contribuer à l'élaboration par le secrétariat de l'Union du fleuve Mano d'une stratégie sous-régionale visant à lutter contre les mouvements transfrontaliers d'éléments armés, d'armements et de trafic, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).

23. L'ONUCI s'efforcera d'améliorer encore la coopération régionale avec la MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et l'UNOWA, sous les auspices de la Conférence sur l'administration des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, au cours de laquelle de nombreuses questions administratives et logistiques sont abordées et des mesures prises pour dégager les domaines de collaboration où des gains d'efficacité sont possibles et assurer que les missions de la région optimisent et rationalisent leurs activités, au moindre coût possible. L'ONUCI continuera de mettre ses moyens aériens à la disposition d'autres missions, sur la base du partage et du recouvrement des coûts, pour assurer la relève des contingents et répondre aux besoins des missions politiques spéciales de la région.

24. En outre, le Représentant spécial du Secrétaire général et les hauts responsables des missions d'Afrique de l'Ouest susmentionnées continueront de tenir régulièrement des réunions et des consultations sur la situation politique dans la région et sur des questions d'intérêt commun, telles que les droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les affaires civiles, l'état de droit et la police.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

25. De concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'ONUCI s'emploiera à appuyer la consolidation de la paix selon la stratégie du cadre stratégique intégré et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies devraient progresser encore vers la programmation conjointe des priorités des organismes des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, en liaison avec le programme de développement national 2012-2015 mis en place par l'État, l'accent étant mis sur la consolidation de la paix. L'ONUCI soutiendra aussi l'équipe de pays humanitaire des Nations Unies dans la mise en œuvre de la transition des structures de coordination humanitaire vers le programme de développement de l'État et des autres organismes des Nations Unies présents dans le pays.

26. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires intensifiera son appui aux autorités nationales afin de mieux renforcer leurs capacités, aux niveaux tant central que local, à gérer les questions de coordination humanitaire.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

27. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. On trouvera à l'annexe I.A du présent rapport la définition de la terminologie se rapportant aux six catégories en question.

Direction exécutive et administration

28. La direction et l'administration générales de la mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

29. Le Représentant spécial du Secrétaire général fait office de Chef de mission et aide le Secrétaire général à exécuter le mandat de l'ONUCI, notamment en ce qui concerne les aspects essentiels de la consolidation de la paix tels que s'attaquer aux menaces qui pèsent encore en matière de sécurité et aux problèmes frontaliers résiduels et assurer la protection des civils, le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, la facilitation du dialogue entre les parties, l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, le rétablissement des institutions chargées de faire respecter la loi, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Représentant spécial est chargé de définir les grandes orientations stratégiques et d'assurer la gestion d'ensemble de la mission et la coordination de toutes les activités des organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire, notamment des interventions intégrées pour faire face à la situation humanitaire et répondre aux questions de relèvement économique et de développement, essentielles pour promouvoir la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial fait également office de responsable désigné et préside l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité.

30. Le Représentant spécial continuera d'offrir ses bons offices afin d'encourager toutes les parties et interlocuteurs concernés à participer activement aux tâches récemment confiées à la mission, notamment en ce qui concerne le dialogue politique et la réconciliation. Le Bureau du Représentant spécial fournira l'appui nécessaire à ces activités et veillera à l'exactitude et à la ponctualité des rapports. En outre, le Représentant spécial fournira des directives et orientations à chaque composante de l'Opération afin d'assurer la pleine exécution de tous les mandats de la mission et des tâches de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaire des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2012/13	1	2	3	2	2	10	7	–	17
Postes proposés 2013/14	1	2	5	4	3	15	9	1	25
Variation nette	–	–	2	2	1	5	2	1	8
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit									
Postes approuvés 2012/13	1	–	3	1	1	6	3	–	9
Postes proposés 2013/14	1	–	1	–	1	3	2	–	5
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	–	(1)	–	4
Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination, de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction									
Effectif approuvé 2012/13	1	–	2	–	1	4	3	–	7
Effectif proposé 2013/14	1	–	–	–	1	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaire des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Conseiller juridique									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Postes proposés 2013/14	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule embargo									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	3	–	3	–	–	3
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(3)	–	(3)	–	–	(3)
Total									
Effectif approuvé 2012/13	3	2	10	8	4	27	16	1	44
Effectif proposé 2013/14	3	2	10	6	5	26	17	2	45
Variation nette	–	–	–	(2)	1	(1)	1	1	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Récapitulatif : direction exécutive et administration

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (transfert de 1 poste P-3 et de 1 poste du Service mobile de la composante appui/Bureau du Chef de l'appui à la mission, transfert de 3 postes P-3 vers la composante consolidation de la paix/Section des affaires politiques)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (transfert de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la composante appui/Bureau du Chef de l'appui à la mission, réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la composante appui/Section du personnel civil)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste de Volontaire des Nations Unies (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies de la composante appui/Bureau du Chef de l'appui à la mission)

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (transfert de 1 poste P-5, de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit, transfert de 1 poste P-3 et de 1 poste du Service mobile du Bureau du Chef de l'appui à la mission)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert de 2 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Chef de l'appui à la mission)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste de Volontaire des Nations Unies (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Chef de l'appui à la mission)

31. Il est proposé de transférer le Groupe de la planification de la mission du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, conformément aux directives/politiques et définitions d'emploi approuvées par le Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions. Cela inclut le transfert d'un poste de spécialiste hors classe de la planification de la mission (P-5) et d'un poste de spécialiste de la planification de la mission (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général). Le Groupe de la planification de la mission est considéré comme l'instrument de planification stratégique de la mission. Il doit donc être situé dans le Bureau du Représentant spécial de la mission et faire directement rapport au Chef de cabinet. Il fournit des conseils techniques au Représentant spécial et à l'administration sur les politiques de planification stratégique et opérationnelle. Il contribue également à l'encadrement et à la supervision des processus et mécanismes principaux qui permettent à la mission de s'acquitter de son mandat de façon intégrée et il coordonne les activités de planification intégrée de la mission.

32. Le Groupe est constitué de deux fonctionnaires : un spécialiste hors classe de la planification de la mission (P-5) qui dirige le Groupe et un spécialiste de la planification de la mission (P-3). Ces spécialistes assistent le Chef de cabinet dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du mandat stratégique, en coordination avec tous les autres services de l'Opération. Ils suivent l'exécution du plan, évaluent son avancement et font rapport sur le suivi des résultats de l'évaluation, fournissent des recommandations visant à accroître les résultats de l'Opération ainsi que des orientations sur les priorités et décisions stratégiques.

33. Afin d'améliorer l'efficacité et la transparence, il est également proposé de transférer le Groupe des pratiques optimales au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, conformément aux pratiques des autres missions. Cela implique de transférer le poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-4) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit au Bureau du Représentant spécial. Le spécialiste des meilleures pratiques fait directement rapport au Chef de cabinet, contribuant ainsi à renforcer la synergie et la coordination centralisée des tâches de gestion administrative pour appuyer les fonctions du Chef de cabinet.

34. Il est en outre proposé que le Bureau de la Commission d'enquête, composé d'un fonctionnaire des commissions d'enquête (P-3) et de quatre assistants des

commissions d'enquête (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), soit transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, et qu'il fasse rapport au Chef de cabinet. La Commission d'enquête est un instrument d'analyse et d'administration auquel l'ONUCI recourt couramment pour examiner et consigner les faits relatifs à des incidents graves, en vue de déceler les déficiences entachant les procédures et politiques, renforcer le contrôle interne et améliorer la transparence des finances et de l'administration. Les rapports de la Commission constituent la base sur laquelle des sanctions administratives sont prises à l'encontre des responsables. Soumettant la plupart de ses travaux au chef de mission, la Commission d'enquête doit jouir d'une indépendance et d'une confidentialité impératives pour garantir la productivité et la réussite de ses activités. En outre, 75 % des dossiers relèvent de la responsabilité fonctionnelle de l'appui à la mission, ce qui pourrait créer un conflit d'intérêts lorsque le Chef de l'appui à la mission doit examiner les résultats et conclusions des dossiers de la Commission d'enquête. Le transfert de postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général permettra à la Commission de s'acquitter de son mandat avec plus d'efficacité.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(opérations et état de droit)**

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (transfert de 3 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du personnel civil)

35. Il est proposé que le Groupe de la planification de la mission et le Groupe des pratiques optimales soit transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Il s'agit du transfert d'un poste de spécialiste hors classe de la planification de la mission (P-5), d'un poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-4) et d'un poste de spécialiste de la planification de la mission (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Cette décision résulte de la politique et des orientations adoptées par le Département des opérations de maintien de la paix/ Département de l'appui aux missions, afin que les groupes de la planification de la mission et des pratiques optimales rendent compte au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef de cabinet, améliorant ainsi la synergie et la coordination centralisée de l'administration.

36. Il est également proposé qu'un poste d'assistant administratif recruté sur le plan national soit transféré à la Section du personnel civil. Il est prévu qu'en 2013 la mission se voit déléguer une autorité et des fonctions supplémentaires, actuellement assumées par la Division du personnel des missions au Siège de l'ONU. Cet élargissement des fonctions vise à augmenter l'efficacité et à améliorer les services, à pallier les décalages géographiques et horaires et à réduire les coûts. L'agent des services généraux recruté sur le plan national aidera à faire face à la charge de travail accrue et à la complexité des transactions quotidiennes liées au personnel. L'absence de l'assistant administratif recruté sur le plan national n'aura pas de conséquences sur le bon fonctionnement du Bureau.

Cellule embargo

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 3 postes P-3 à la Section des affaires politiques)

37. Il est proposé que toutes les fonctions de la Cellule embargo soient incorporées à la Section des affaires politiques afin d'améliorer la synergie et la transparence des activités de la Cellule embargo. La Cellule est composée de trois administrateurs recrutés sur le plan international à la classe P-3 (1 fonctionnaire chargé des rapports, 1 spécialiste du contrôle des armements et 1 agent des douanes) qui seront transférés à la Section des affaires politiques. Ce transfert permettra à l'ONUCI de mieux s'acquitter de son mandat de suivi des sanctions imposées à la Côte d'Ivoire, de suivi de l'embargo sur les armements, d'appui au Gouvernement ivoirien pour la surveillance des frontières, notamment des mouvements transfrontaliers de combattants ou d'armements, et de suivi de la situation des réfugiés libériens, en étroite coordination avec la MINUL.

Composante 1 : conditions de sécurité

38. La composante 1 présente les principales réalisations escomptées en vue de stabiliser la situation sur le plan de la sécurité, et notamment d'aider le Gouvernement à faire face aux principales menaces contre la sécurité et aux problèmes frontaliers. La protection des civils reste l'une des priorités de l'Opération, tout comme l'appui à la réforme du secteur de la sécurité nationale ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants de tout bord.

39. L'Opération contribuera à la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité en aidant le Gouvernement à faire face aux menaces qui pèsent toujours à l'ouest et à l'est du pays ainsi qu'à Abidjan, notamment les mouvements transfrontaliers de groupes armés en provenance du Libéria et du Ghana, et suivra de près la situation dans le nord du pays, à la frontière avec le Mali. L'Opération poursuivra sa mission de protection des civils, notamment en adaptant le déploiement de personnel militaire et civil de façon à assurer une présence militaire, policière et civile dans les zones qui posent problème. Elle procédera également à des activités militaires, dans un esprit de dissuasion, en particulier dans les régions frontalières. La composante militaire de l'Opération mènera des opérations mobiles à forte visibilité, de jour comme de nuit, et multipliera les patrouilles conjointes avec la composante policière ainsi qu'avec les institutions nationales et régionales chargées de la sécurité, pour rester en mesure d'apprécier la situation, de décourager les pillards, de rassurer la population et de mener une action préventive en concentrant ses forces dans les zones instables. Les contingents effectueront également des patrouilles de longue distance et de routine, des missions de reconnaissance aérienne et des patrouilles aux frontières, de même qu'ils contribueront à la protection des membres du Gouvernement et des principaux acteurs politiques.

40. Conformément à la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité, l'Opération continuera à faire respecter l'embargo sur les armes, en collaboration avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, en inspectant les armes, les munitions et le matériel visé par l'embargo. Elle collectera également les armes et tout matériel connexe introduits en Côte d'Ivoire en violation de l'embargo, et en disposera selon qu'il conviendra.

41. L'Opération aidera la nouvelle Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à désarmer et à démobiliser les ex-combattants, en attendant des solutions de réintégration à long terme, notamment celles que proposent les partenaires de développement. Elle-même proposera des solutions de réinsertion à court terme (pouvant aller jusqu'à un an) aux ex-combattants des Forces armées des Forces nouvelles et des Forces de défense et de sécurité qui n'ont pas été intégrés aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux jeunes associés aux Forces républicaines, aux ex-combattants des groupes armés traditionnels, aux anciens membres de milices et de groupes d'autodéfense, et aux ex-combattants se trouvant en Côte d'Ivoire ou à l'étranger, en privilégiant ceux qui agissent sur le territoire ivoirien et menacent la sécurité, en particulier dans la région d'Abidjan et dans l'ouest du pays.

42. Les conseils et l'appui techniques apportés à la Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi qu'aux autres organismes gouvernementaux concernés, incluront des orientations et une assistance opérationnelles sur les questions de politique générale et de programmes, en particulier pour la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et la création d'une base de données régulièrement mise à jour, confirmée, sécurisée et transparente. L'Opération conseillera également le Gouvernement sur les mesures à prendre pour une réintégration sociale et économique durable des ex-combattants, avec l'appui des partenaires de développement internationaux.

43. L'Opération jouera un rôle de coordonateur avec les parties prenantes et les partenaires, en apportant un appui opérationnel direct au désarmement et à la démobilisation, en aidant à distribuer des kits de réinsertion, en aidant à la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la violence de voisinage en association avec les programmes communautaires de collecte d'armes et d'aide au rapatriement des combattants armés étrangers et des combattants ivoiriens se trouvant à l'extérieur du pays.

44. Dans le même temps, l'Opération continuera à fournir au Gouvernement une assistance technique pour la collecte d'armes dans le cadre du désarmement civil.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Poursuite de la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Aucun cas signalé de menace contre la population civile de la part de groupes armés (2011/12 : 92; 2012/13 : 0; 2013/14 : 0)

1.1.2 Reconstitution, par le Gouvernement ivoirien, de Forces républicaines opérationnelles, structurées et réformées, avec une répartition claire des tâches et des responsabilités

1.1.3 Strict respect de l'embargo sur les armes (2011/12 : 254 inspections infructueuses sur un total de 685 inspections; 2012/13: aucun incident signalé; 2013/14: aucun incident signalé)

Produits

- 438 000 jours-homme de patrouille de routine (120 patrouilles par jour x 10 soldats x 365 jours), y compris des patrouilles de longue portée et des patrouilles mixtes dont la visibilité accrue contribuera à l'instauration d'un climat propice aux conditions de sécurité qui permettront à l'Opération de mieux s'acquitter de sa mission de protection des civils
- 42 900 jours-homme de patrouille de longue distance [3 patrouilles de longue distance par jour x 25 soldats x 52 semaines x 11 bataillons (4 bataillons dans le secteur ouest, 3 dans le secteur est et 4 dans le secteur d'Abidjan)]
- 2 652 heures de patrouille de reconnaissance aérienne (1 440 heures de vol pour 3 hélicoptères Bell-212, et 1 212 heures de vol pour 2 hélicoptères Mi-17) portant principalement sur la reconnaissance aérienne et les patrouilles aériennes (notamment dans les régions frontalières), mais comprenant également le déploiement et l'évacuation de contingents, l'appui aux patrouilles effectuées par la Police et les observateurs militaires des Nations Unies, et d'autres opérations aériennes
- 1 980 heures de patrouille en hélicoptère armé près des frontières libériennes
- 62 050 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire [2 observateurs militaires par patrouille x 5 patrouilles par jour x 17 positions x 365 jours (2 positions dans le secteur d'Abidjan, 9 dans le secteur ouest et 6 dans le secteur est)]
- 42 705 jours-homme de personnel militaire de sécurité (117 soldats x 365 jours) pour assurer la protection rapprochée des membres du Gouvernement ivoirien et d'autres grands responsables politiques
- 208 jours de patrouille en bateau (2 bateaux x 2 jours par semaine x 52 semaines) principalement dans les lagunes proches d'Abidjan
- Participation à 24 réunions sur la coopération régionale et entre missions, avec notamment les Comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Mission des Nations Unies au Libéria, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et autre présence de l'ONU dans la sous-région, sur les mesures visant à endiguer les mouvements transfrontaliers de groupes armés et sur les opérations dirigées contre les mouvements illégaux d'armes
- Patrouilles quotidiennes conjointes et organisation de réunions régionales au minimum tous les mois pour donner des conseils aux forces armées ivoiriennes, notamment au sujet de leurs relations avec la population locale
- Formations mensuelles et appui logistique à l'armée nationale pour l'organisation d'activités militaires conjointes, dans le respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés, et compte tenu de la nécessité de protéger les civils
- 24 missions d'évaluation intégrées visant à collecter des renseignements sur d'éventuelles menaces contre la population civile
- 12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) sur le respect de l'embargo concernant les armes et sur la coopération avec le service des douanes ivoirien concernant les marchandises sous embargo
- 15 visites hebdomadaires d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules dans les ports, aéroports et aérodromes ivoiriens, et 60 missions mensuelles d'inspection dans les installations de l'armée, de la gendarmerie et de la police ivoiriennes
- Dans le cadre du programme de lutte contre la violence de voisinage, exécution de 30 projets locaux visant à renforcer la sécurité des populations et la cohésion sociale, et à soutenir les programmes communautaires de collecte d'armes

- Exécution de plus de 30 tâches de neutralisation de munitions explosives, en réponse à la demande d'organismes nationaux ou d'organisations de la société civile

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement de la capacité des collectivités locales à protéger les civils

1.2.1 Les comités locaux chargés de la sécurité, notamment les préfets, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, la gendarmerie, la police, les douanes, les conseils généraux et les maires, sont pleinement opérationnels dans au moins 40 des 107 départements (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 40)

Produits

- Conseils aux collectivités et responsables locaux sur les rôles et responsabilités qui sont les leurs en matière de protection des civils, avec notamment 24 réunions de sensibilisation sur la responsabilité de protéger
- Renforcement des systèmes d'alerte rapide, avec notamment un appui technique pour améliorer l'efficacité de 10 comités locaux chargés de la sécurité grâce à des réunions mensuelles avec leurs membres
- Réunions mensuelles avec les collectivités locales des zones frontalières dans l'ouest du pays, en vue d'améliorer l'échange d'informations et la coopération entre les autorités locales ivoiriennes et libériennes (affaires civiles)
- 7 sessions de formation et de sensibilisation auprès de 500 membres des collectivités locales, prestataires de service et membres du personnel d'institutions chargées de la sécurité et garantes de l'état de droit, et notamment auprès du personnel chargé de la justice pour mineurs, portant sur la protection de l'enfance, les graves violations dont sont victimes les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables, et le principe de responsabilité dans le cadre de la lutte contre l'impunité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Désarmement et démobilisation d'ex-combattants

1.3.1 Mise en œuvre opérationnelle, par le Gouvernement, de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration

1.3.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants désarmés et démobilisés (2011/12 : aucun; 2012/13 : 24 000; 2013/14 : 30 000)

Produits

- Fourniture d'orientations et de conseils techniques à la Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration lors de réunions hebdomadaires, et mise à disposition de spécialistes exclusivement chargés : d'élaborer un nouveau programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'ex-combattants ivoiriens sélectionnés en fonction de critères clairs et stricts; de constituer une base de données régulièrement mise à jour, sécurisée et transparente; de définir des méthodes de vérification équitables; de mettre au point un mécanisme de suivi et d'évaluation; de concevoir des programmes de sensibilisation et d'orientation consacrés aux ex-combattants et aux camps de regroupement; d'assurer une coordination avec la stratégie nationale de désarmement et avec les partenaires œuvrant pour la démobilisation et la réintégration; et de mettre au point un mécanisme de financement équilibré et transparent
- Fourniture d'une aide au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour désarmer et démobiliser environ 30 000 ex-combattants, notamment en contribuant à leur recensement et à leur sélection, ainsi qu'en assurant la gestion et des services connexes sur 3 à 6 sites de désarmement et de démobilisation

- Réception et enregistrement de 3 000 armes et de 3 tonnes de munitions lors des opérations de désarmement et de démobilisation
- Mise en œuvre de 15 activités de vérification auprès d'enfants ayant été associés à des groupes armés et à des milices au cours de la crise qui a suivi les élections, en collaboration avec les partenaires concernés notamment dans les camps militaires des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, dans les centres de profilage pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et dans les régions frontalières

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Réinsertion d'ex-combattants ivoiriens issus des principaux groupes ciblés, désarmement, démobilisation et rapatriement d'éléments armés ivoiriens vivant à l'étranger

1.4.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants bénéficiaires d'une assistance à la réinsertion (2011/12 : 0; 2012/13 : 24 000; 2013/14 : 30 000)

1.4.2 Augmentation du nombre total d'éléments armés ivoiriens à l'étranger ayant été désarmés, démobilisés et rapatriés (2011/12 : 0; 2012/13 : 300; 2013/14 : 2 500)

1.4.3 Pas de nouveau cas de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats signalé (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 0)

1.4.4 Préparation et application d'un accord officiel conclu par les parties impliquées dans la crise après les élections visant à mettre fin aux meurtres et aux mutilations d'enfants, au recrutement et à l'emploi d'enfants associés à des groupes armés, aux attaques contre des écoles et à leur occupation, ainsi qu'à la violence sexuelle commise contre les enfants

Produits

- Conseils de politique générale et assistance opérationnelle au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, par l'intermédiaire de la Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, notamment lors de réunions hebdomadaires portant sur l'organisation et la mise en place d'une aide à la réinsertion des ex-combattants, fourniture à la Direction de spécialistes exclusivement chargés d'apporter un appui direct à la planification des opérations ainsi que d'un appui logistique, de compétences d'experts en sensibilisation, et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des opérations menées par celle-ci
- Appui à la Direction pour l'organisation du rapatriement vers la Côte d'Ivoire de 2 500 ex-combattants ivoiriens se trouvant à l'étranger, ainsi que de leur désarmement et leur réinsertion. Distribution de 2 500 kits de réinsertion aux ex-combattants rapatriés et démobilisés
- Formation de 100 ex-combattants pour en faire des pairs éducateurs chargés de la lutte contre le VIH/sida, sensibilisation de 1 500 ex-combattants dans le cadre de sessions trimestrielles de formation aux questions liées au VIH/sida, et facilitation de leur accès aux services de conseil et de dépistage, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme commun ONUSIDA
- Contrôle quotidien du respect par les parties de leur engagement à cesser d'utiliser des enfants soldats et à empêcher le réenrôlement ou la reprise de la collaboration d'enfants avec des combattants adultes
- Réunions régulières avec la Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour la convaincre de mettre en place une stratégie permettant d'ouvrir ses programmes de réintégration aux jeunes à risque

Facteurs externes

La Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration continue de renforcer ses capacités, et le Gouvernement lui fournit les ressources nécessaires pour l'exécution d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration appuyé par les partenaires internationaux.

Les capacités des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et leurs résultats s'améliorent, et les donateurs bilatéraux maintiennent leur appui.

Le cadre juridique et les mécanismes en vue du rapatriement des combattants ivoiriens ainsi que de celui des combattants étrangers en Côte d'Ivoire sont actuellement élaborés en coordination avec d'autres pays.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (conditions de sécurité)

<i>Catégorie</i>									Total	
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2012/13									192	
Effectif proposé 2013/14									192	
Variation nette									–	
II. Contingents										
Effectif approuvé 2012/13									8 645	
Effectif proposé 2013/14									8 645	
Variation nette									–	
III. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total	
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2012/13	–	2	–	–	–	2	3	–	5	
Postes proposés 2013/14	–	2	–	–	1	3	3	–	6	
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
Centre d'opérations conjoint										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	–	2	3	–	–	3	
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	1	3	5	–	–	5	
Variation nette	–	–	–	1	1	2	–	–	2	
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	8	1	16	5	19	40	
Postes proposés 2013/14	–	1	6	8	1	16	9	19	44	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	4	–	4	
Section de la réforme de la sécurité										
Effectif approuvé 2012/13	–	1	2	1	1	5	1	2	8	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Effectif proposé 2013/14	–	1	2	1	1	5	1	2	8	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés 2012/13	–	4	9	9	4	26	9	21	56	
Postes proposés 2013/14	–	4	9	10	6	29	13	21	63	
Variation nette	–	–	–	1	2	3	4	–	7	
Total (I à III)										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	8 893	
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	8 900	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	7	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 (conditions de sécurité) : récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes (réaffectation de 1 poste P-3 de la composante appui de la Section des communications et des services informatiques, transfert de 3 postes d'agent du Service mobile depuis la composante appui de la Section de la sécurité, réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile à la composante appui de la Section du personnel civil, maintien d'un poste P-3 vacant depuis 2 ans)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (réaffectation de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la composante consolidation de la paix du Bureau de la communication et de l'information, réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de la composante maintien de l'ordre du Bureau du chef de la police)

Bureau du commandant de la force

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section de la sécurité)

45. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) de la Section de la sécurité, afin de renforcer la capacité d'appui administratif au Bureau du commandant de la force. Compte tenu de la nature sensible de certaines des informations gérées par le Bureau, il est essentiel de recruter un assistant administratif sur le plan international pour garantir la confidentialité et la bonne marche de ses activités administratives. Ce transfert permettra également d'assurer la continuité, puisque le titulaire du poste sera un membre du personnel civil qui ne sera donc pas concerné par la relève du personnel

militaire. Il fournira un appui administratif au commandant et au commandant adjoint de la force, afin de trier les informations et de resserrer la collaboration, au sein de l'Opération, entre les composantes fonctionnelles et d'appui.

Centre d'opérations civilo-militaires

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-3 de la Section des communications et des services informatiques, transfert de 2 postes d'agent du Service mobile de la Section de la sécurité, et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section du personnel civil)

46. L'évaluation menée en 2012 par le Centre de situation de New York a fait ressortir la nécessité de renforcer le Centre d'opérations civilo-militaires de l'ONUCI afin d'améliorer la communication de l'information quant à l'instabilité en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins comme le Libéria et le Mali. Le Centre joue un rôle déterminant dans l'Opération, puisqu'il est chargé de transmettre aux hauts responsables suffisamment d'informations pour leur permettre de prendre des décisions éclairées. Il s'agit d'une unité intégrée qui fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, afin de diffuser rapidement l'information et de réagir aux situations dès qu'elles se présentent. Compte tenu de cette évaluation, il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur en chef de l'informatique et des communications (P-3) de la Section des communications et des services informatiques au Centre en tant que poste d'administrateur du Centre d'opérations civilo-militaires, et de transférer deux postes de spécialiste de la protection des personnes (agent du Service mobile recruté sur le plan international) de la Section de la sécurité au Centre en tant que postes de factionnaire. L'administrateur sera chargé de coordonner et d'intégrer les informations de sources militaires, policières et civiles, et de rapporter tout incident concernant l'Opération, ainsi que les mesures prises par le Centre. Les factionnaires assureront une permanence téléphonique pour les numéros d'urgence de l'Opération (celui du Centre d'opérations civilo-militaires, ceux des centres des opérations militaires, policières et de sécurité, et celui des services médicaux) 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et informeront les chargés des rapports des événements quotidiens et des incidents en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins. Ces informations aident à renforcer la responsabilisation, et contribuent à une prise de décisions éclairée.

47. Par ailleurs, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant du Centre des opérations civilo-militaires (agent du Service mobile recruté sur le plan international) à la composante appui de la Section du personnel civil, en tant que poste d'assistant chargé des ressources humaines. En 2013, l'Opération devrait se voir confier la responsabilité de fonctions supplémentaires actuellement exercées par la Division du personnel des missions au Siège de l'ONU, ce qui entraînera une hausse significative de la charge de travail de la Section du personnel civil. Le titulaire du poste aidera à l'exécution des opérations quotidiennes et des nouvelles tâches, complexes, dont sera chargée la Section.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (maintien de 1 poste P-3 vacant depuis 2 ans)

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 4 postes (réaffectation depuis le Bureau de la communication et de l'information de 2 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux, tous recrutés sur le plan national, ainsi que de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national depuis le Bureau du chef de la police)

48. L'Opération met de plus en plus l'accent sur l'élaboration d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, comme prescrit par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2062 (2012) et 2000 (2011), afin de désarmer, démobiliser et réintégrer 80 000 à 100 000 combattants armés sur une période de cinq ans à compter du mois d'octobre 2012. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de l'Opération devrait également aider la Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à mettre sur pied ses activités, en élaborant sa stratégie définitive de mise en œuvre, en concevant un plan d'action, et en exécutant le programme qui s'y rapporte. Il est donc proposé de renforcer la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en lui attribuant quatre postes supplémentaires.

49. Il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du chef de la police en tant que poste de logisticien, afin d'appuyer efficacement le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans tous leurs aspects opérationnels, notamment la mise en place, la gestion et la maintenance de neuf sites de démobilisation, ainsi que la réception, la gestion et la distribution de kits de réinsertion pour appuyer l'exécution du programme.

50. La Section devrait par ailleurs concevoir, mettre en œuvre et superviser un programme de lutte contre la violence de voisinage destiné aux ex-combattants les plus marginalisés, et atténuer les tensions entre communautés dans les zones sensibles. Un administrateur de programmes (P-3) sera chargé de la conception globale du projet, mais le programme exigera également la présence sur le terrain de deux administrateurs recrutés sur le plan national, pour aider à identifier les populations à cibler et les partenaires d'exécution possibles, contrôler la mise en œuvre et rendre régulièrement compte des avancées du programme. Il est proposé de réaffecter deux postes d'administrateur de production radio recrutés sur le plan national du Bureau de la communication et de l'information en tant que postes d'administrateur de projets chargé de ces tâches dans les secteurs est et ouest. Ils appuieraient la poursuite de la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité en Côte d'Ivoire au niveau régional, contribueraient à la mise en œuvre de 30 projets locaux dans le cadre du programme de lutte contre la violence de voisinage ainsi qu'au renforcement des programmes communautaires de collecte des armes.

51. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau de la communication et de l'information en tant que poste d'assistant (budget) à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui en est dépourvue, ce qui permettrait de contrôler strictement les finances du programme de lutte contre la violence de voisinage. La bonne gestion des fonds, le suivi des

procédures financières et le respect des délais de paiement permettront une bonne réalisation des activités et des ateliers, essentielle à la réussite du programme, et renforceront la crédibilité de l'Opération et la confiance qui lui est portée.

52. La composante conditions de sécurité axe principalement ses efforts sur le programme quinquennal de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, sur l'apport d'un appui efficace à la Direction du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, notamment l'exécution du programme national, et sur la conception et l'exécution d'un programme national de lutte contre la violence de voisinage. Il apparaît donc nécessaire de maintenir le poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) vacant depuis deux ans. Un candidat a été sélectionné, et devrait intégrer l'Opération.

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

53. L'ONUCI poursuivra son action visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme en prêtant une attention particulière aux violations graves et aux sévices commis à l'encontre des femmes et des enfants, particulièrement les violences sexuelles et sexistes, notamment en assurant le suivi de ces violations, en diligentant des enquêtes et en faisant rapport à ce sujet, tout en prêtant son appui aux initiatives entreprises à l'échelon national pour les combattre. L'Opération appuiera également le Gouvernement dans les actions que ce dernier entreprendra aux échelons national et international afin de veiller à ce que ceux qui se sont rendus coupables de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (notamment durant la crise postélectorale) soient poursuivis, quels que soient leur statut social et leur affiliation politique.

54. L'Opération fournira en outre une assistance technique aux autorités nationales et à d'autres partenaires afin de renforcer leurs capacités opérationnelles. Des cours de formation seront dispensés afin de mieux les sensibiliser aux droits de l'homme et au VIH/sida et de renforcer les capacités nationales en la matière. L'ONUCI continuera également à faciliter le libre accès du personnel humanitaire et le retour librement consenti, en toute sécurité et de façon durable, des réfugiés et des personnes déplacées, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations humanitaires compétentes.

55. L'ONUCI poursuivra ses travaux avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur des questions allant de l'aide humanitaire d'urgence au relèvement rapide et à la reprise du développement en vue de renforcer encore la collaboration et la coordination de leur action. L'ONUCI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont décidé d'un commun accord de créer des bureaux locaux conjoints afin de passer progressivement du registre de l'action humanitaire à celui des mesures de relèvement après la crise, sous la direction du Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires. Les bureaux communs des Nations Unies sur le terrain renforceront encore les partenariats portant sur des aspects essentiels du processus de consolidation de la paix et faciliteront la transition vers le développement à plus long terme, notamment en élaborant des programmes pour répondre aux besoins humanitaires qui restent encore à satisfaire.

56. De plus, l'Opération prêtera son soutien à des actions pour promouvoir la réconciliation à tous les niveaux en employant des méthodes participatives et sans exclusive. À cet égard, l'ONUCI aidera la Commission Dialogue, vérité et

réconciliation à mener à bien sa mission et le Gouvernement et les autres parties prenantes à appliquer les recommandations de cette dernière ainsi que celles de la Commission nationale d'enquête.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans le respect des droits de l'homme et de l'obligation pour les auteurs de violations de répondre de leurs actes

2.1.1 Les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme présentes en Côte d'Ivoire enquêtent sur les violations des droits de l'homme et établissent des rapports sur la situation des droits de l'homme dans ce pays (2011/12 : 12 rapports; 2012/13 : 10 rapports; 2013/14 : 25 rapports).

2.1.2 Les auteurs de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et signalés aux instances judiciaires civiles ou militaires compétentes (2011/12 : 128; 2012/13 : 50; 2013/14 : 100)

2.1.3 Poursuite de la mise en œuvre du plan national d'action visant à mettre fin à la violence sexuelle et sexiste en Côte d'Ivoire

2.1.4 Publication du rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, assorti de recommandations sur les violations des droits de l'homme commises par le passé

Produits

- Organisation, à l'intention de 5 000 membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, 500 policiers et magistrats ivoiriens, 500 militants de la société civile et 100 journalistes, de stages de formation et cours de mise à niveau traitant des droits de l'homme en général et, en particulier, des droits fondamentaux des femmes et des enfants ainsi que de la prévention de la violence sexiste
- Renforcement des capacités nationales au moyen de consultations nationales ainsi que de 3 cours de formation et de 7 ateliers sur les mécanismes de justice transitionnelle, destinés à 100 membres et employés des institutions publiques chargées des mécanismes judiciaires de transition (la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et la Cellule spéciale d'enquête) ainsi qu'à 120 fonctionnaires et 300 acteurs de la société civile
- 36 réunions visant à fournir une assistance technique en vue de prévenir la violence sexiste et d'en éliminer les causes ont été organisées au profit de différents partenaires (collectivités locales, forces armées, police et gendarmerie et particulièrement la Commission nationale des droits de l'homme afin de lui permettre de renforcer ses capacités opérationnelles)
- 4 réunions trimestrielles visant à améliorer les capacités de l'Observatoire des droits de la femme, notamment au moyen de programmes de formation à l'intention de ses membres, de séances d'information et de la fourniture d'un appui pour rassembler la documentation pertinente; 12 réunions mensuelles avec les autorités locales et les responsables des Forces républicaines de Côte d'Ivoire pour qu'ils s'engagent à mettre un terme à la violence sexuelle ainsi qu'à prévenir et faire cesser les exactions commises contre des femmes et des enfants
- Fourniture de conseils une fois par semaine et d'un appui technique à la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et à la Cellule d'enquêtes spéciales dans l'exécution de leur mandat
- 12 visites de suivi mensuelles aux mécanismes de recherche de la vérité, dans le cadre du processus de justice transitionnelle, et aux centres de détention où sont incarcérées des personnes poursuivies pour des délits en rapport avec la crise postélectorale, suivi de 20 audiences concernant des affaires liées à la crise postélectorale

- Présentation de 2 rapports publics semestriels sur la situation générale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, de 12 rapports mensuels au Comité des sanctions du Conseil de sécurité, de 2 rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, de 6 rapports bimensuels et d'un rapport annuel au Conseil de sécurité portant sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information comme demandé dans la résolution 1960 (2010)
- Exécution de 10 projets à effet rapide visant à renforcer les droits de l'homme
- Campagne d'information et de sensibilisation portant sur les questions liées aux droits de l'homme, notamment production et diffusion de 40 émissions de radio hebdomadaires sur les droits fondamentaux (notamment ceux des femmes et des enfants); participation à 4 programmes de télévision nationaux traitant de questions liées aux droits de l'homme; impression et distribution de 10 000 brochures/dépliants; tenue de 6 réunions d'information sur les droits de l'homme à l'intention des médias et de la communauté diplomatique

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de la situation des droits de l'homme et des capacités de relèvement

2.2.1 Création, par le Gouvernement, d'un mécanisme permettant de stabiliser et de gérer efficacement la situation humanitaire

Produits

- Organisation de 6 ateliers à l'intention de 150 agents d'organismes publics et membres d'organisations de la société civile afin d'appuyer la campagne nationale sur le VIH/sida et la violence à caractère sexiste. Organisation, en collaboration avec le HCR et ONUSIDA, de 2 ateliers d'éducation par les pairs et de 5 sessions de sensibilisation au VIH/sida à l'intention des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Mise en place de cours de formation et de sensibilisation pour des groupes cibles, notamment le personnel en uniforme, les détenus, les jeunes, les femmes et les filles
- Fourniture d'un soutien technique trimestriel au Gouvernement (aux niveaux régional et local) visant à mettre en œuvre un plan national pour prévenir et contrôler le VIH/sida afin de réduire la transmission de la mère à l'enfant, le taux de mortalité et la discrimination
- Exécution de 25 projets à effet rapide dont 8 visent à améliorer la situation des personnes déplacées dans leur propre pays, 7 sont centrés sur le VIH/sida et 10 sur les enfants et les questions liées à l'égalité hommes-femmes, dont 3 visant spécifiquement la violence sexuelle et sexiste
- Poursuite de la fourniture de conseils, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'aider le Gouvernement à élaborer un Cadre pour des solutions durables en faveur des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR

Facteurs externes : Les conditions de sécurité sont suffisantes pour permettre aux acteurs travaillant dans les secteurs humanitaire et des droits de l'homme de faire leur travail, les bailleurs de fonds financeront les projets portant sur les droits de l'homme et le Gouvernement financera ses institutions chargées de mettre en œuvre les programmes relatifs aux droits de l'homme.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (action humanitaire et droits de l'homme)

Catégorie										Total
<i>I. Personnel fourni par les gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2012/13										8
Effectif proposé 2013/14										8
Variation nette										-
<i>II. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total	
Section des droits de l'homme										
Postes approuvés 2012/13	-	1	4	13	1	19	37	17	73	
Postes proposés 2013/14	-	1	4	13	1	19	37	17	73	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Service des affaires civiles										
Effectif approuvé 2012/13	-	-	4	4	-	8	18	10	36	
Effectif proposé 2013/14	-	-	4	4	-	8	19	10	37	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	1	-	1	
Section de la protection des enfants										
Postes approuvés 2012/13	-	-	1	1	-	2	11	4	17	
Postes proposés 2013/14	-	-	1	1	-	2	11	4	17	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Groupe de la problématique hommes-femmes										
Effectif approuvé 2012/13	-	-	1	1	-	2	2	-	4	
Effectif proposé 2013/14	-	-	1	1	-	2	2	-	4	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Groupe du VIH/sida										
Effectif approuvé 2012/13	-	-	1	-	-	1	5	3	9	
Effectif proposé 2013/14	-	-	1	-	-	1	5	3	9	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé 2012/13	-	1	11	19	1	32	73	34	139	
Effectif proposé 2013/14	-	1	11	19	1	32	74	34	140	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	1	-	1	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total (I et II)										
Effectif approuvé 2012/13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	147
Effectif proposé 2013/14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	148
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 2 (action humanitaire et droits de l'homme) : récapitulatif des modifications d'effectifs proposées

Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle (maintien de 1 poste P-3 et de 1 poste P-5, vacants depuis deux ans)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 administrateur recruté sur le plan national de la composante appui/Section des services médicaux et de 1 administrateur recruté sur le plan national de la composante consolidation de la paix/Bureau de la communication et de l'information et réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux à la composante appui/Section des services médicaux)

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle (maintien de 1 poste P-3 vacant depuis deux ans)

Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle (réaffectation de 1 administrateur recruté sur le plan national de la Section des services médicaux, réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux à la Section des services médicaux)

57. La Section des droits de l'homme joue un rôle essentiel en Côte d'Ivoire et s'intéresse principalement aux violations commises à l'encontre des femmes et des enfants. Un certain nombre de rapports ont mis en lumière une recrudescence de ces violences, multipliant les requêtes en faveur d'un suivi de la situation. Afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail qui en résulte, il est proposé qu'un poste d'infirmier (administrateur recruté sur le plan national) soit réaffecté de la Section des services médicaux à la Section des droits de l'homme en tant que poste d'administrateur chargé des droits de l'homme et qu'un poste d'assistant aux entrepôts (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit réaffecté à la Section des services médicaux en tant que poste d'assistant administratif. Cette permutation de postes permettrait de tirer le meilleur parti des ressources existantes pour que l'Opération puisse s'acquitter de sa mission de la façon la plus efficace et efficiente.

58. Au cours de la crise postélectorale qui a secoué le pays, la composante humanitaire et des droits de l'homme a été considérée comme l'un des piliers de la promotion de la réconciliation et de la protection des droits de l'homme aux échelons national et local. Pour ce faire, elle appuie les institutions nationales et d'autres partenaires qui s'emploient à mettre un terme aux violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants et aux sévices qu'ils subissent, notamment

lorsque ces actes ont un caractère sexuel ou sexiste. Il est indispensable de maintenir le poste d'administrateur chargé des droits de l'homme, qui est vacant depuis plus de deux ans, afin de mener à bien ce mandat. La Section des droits de l'homme examine actuellement la liste des candidats présélectionnés, le candidat retenu ayant refusé l'offre d'emploi qui lui a été faite.

Service des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 administrateur recruté sur le plan national du Bureau de la communication et de l'information)

59. Il est proposé de réaffecter un poste de réalisateur d'émissions radiophoniques (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau de la communication et de l'information au Service des affaires civiles en tant que poste de spécialiste des affaires civiles. Ce poste supplémentaire d'administrateur recruté sur le plan national permettra d'appuyer les actions de décentralisation, d'accroître la présence du Service dans les régions où les tensions sont particulièrement vives suite à la crise postélectorale (Abengourou et Gagnoa) et de renforcer le bureau d'Adzope. Le fonctionnaire supplémentaire appuiera le Service dans l'exécution de son mandat principal, à savoir la restauration de l'autorité de l'État et la promotion de la cohésion sociale, de la résolution des conflits et de la stabilité politique dans les régions qui connaissent un environnement politique et social nouveau.

Groupe des questions liées à la problématique hommes-femmes

Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle (maintien de 1 poste P-5, vacant depuis deux ans)

60. Au cours de la crise postélectorale qui a secoué le pays, la composante humanitaire et des droits de l'homme a été considérée comme l'un des piliers de la promotion de la réconciliation et de la protection des droits de l'homme aux échelons national et local. Pour ce faire, elle appuie les institutions nationales et d'autres partenaires qui s'emploient à mettre un terme aux violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants et aux sévices qu'ils subissent, notamment lorsque ces actes ont un caractère sexuel ou sexiste. Le maintien d'un poste P-5 de spécialiste hors classe de la problématique hommes-femmes (vacant depuis plus de deux ans) est essentiel à l'exécution de ce mandat. L'Opération a d'ores et déjà fait parvenir une offre d'emploi au candidat qu'elle a sélectionné.

Composante 3 : consolidation de la paix

61. La situation politique en Côte d'Ivoire risque de demeurer précaire. Des progrès ont été enregistrés dans la réorganisation de l'administration nationale, le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, la centralisation du Trésor et la restructuration des forces de défense et de sécurité. Cependant, comme les capacités nationales ne se sont pas remises de la crise postélectorale que le pays a traversée en 2010/11 et les forces de défense et de sécurité et l'ancien parti au pouvoir subissent des attaques, le pays continuera d'avoir besoin de l'aide de l'ONUCI et de la communauté internationale, notamment de la CEDEAO et de l'Union africaine, pour consolider la paix. La stabilité à long terme passe par la réconciliation nationale et la réforme du secteur de la sécurité, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration. L'aide de l'ONUCI demeurera

nécessaire pour l'exécution de ces tâches et la création d'un climat politique favorable.

62. L'ONUCI continuera de prêter assistance au Gouvernement en menant des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation pour que les préfets et les fonctionnaires, notamment les représentants des ministères d'exécution, soient rétablis dans leurs fonctions dans tout le pays. Après les élections locales, elle prêtera appui aux nouveaux conseils régionaux et municipaux. Elle continuera aussi d'appuyer activement les mécanismes visant à prévenir, atténuer ou résoudre les conflits, en particulier au niveau local. Elle mènera également des activités dans l'est du pays pour appuyer le retour des personnes déplacées et s'emploiera à promouvoir la réconciliation nationale et locale.

63. Les activités de l'ONUCI concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le renforcement de l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement du dialogue politique et la réconciliation nationale seront appuyées par des campagnes d'information multimédias locales, régionales et nationales. Ces campagnes seront menées à l'aide d'outils d'information, d'activités de communication et de mobilisation sociale, d'ONUCI-FM, d'émissions thématiques, d'Internet et de réseaux sociaux, d'activités de renforcement des capacités et du suivi des médias ivoiriens.

64. Après le remaniement gouvernemental en mars 2012, le Président a assumé le portefeuille du Ministre de la défense et a lancé un examen global de l'appareil de sécurité du pays, qui avait beaucoup souffert de la crise postélectorale, en vue d'élaborer une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Le Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité créé par le Président en avril 2012 a donné les grandes lignes de la stratégie et du plan d'action nationaux de réforme de l'appareil de sécurité du pays. L'ONUCI appuie le Conseil national de sécurité dont le secrétariat est chargé de coordonner les activités de réforme du secteur de la sécurité. Un centre de coordination sera mis en place sous la supervision du secrétariat du Conseil national de sécurité et rassemblera les représentants de tous les secteurs devant faire l'objet d'une réforme aux termes de la stratégie nationale. Des membres du personnel de la mission coopéreront avec cet organe et lui fourniront divers services (assistance technique pour l'exécution des tâches courantes, renforcement des capacités, appui logistique et aide à l'exécution).

65. La mission continuera de fournir un appui général au Gouvernement et à tous les acteurs étatiques sur la dimension stratégique de la réforme du secteur de la sécurité, en renforçant les capacités des acteurs étatiques, notamment les institutions chargées de la sécurité, les ministères et l'Assemblée nationale, et des acteurs non étatiques, comme les organisations de la société civile et les organisations locales. La formation à la direction concertée destinée à renforcer la cohésion entre les différentes entités chargées de la sécurité sera poursuivie et sera dispensée aussi aux dirigeants politiques et aux guides de l'opinion. L'ONUCI participera à des campagnes de sensibilisation pour aider au bon déroulement des réformes, en particulier dans les zones isolées et peu sûres.

66. Le personnel des bureaux locaux de l'ONUCI qui s'occupe de la réforme du secteur de la sécurité aidera les intervenants locaux à appliquer la stratégie nationale et les plans d'action en la matière et à mener les activités de sensibilisation nécessaires. Il fournira également aux autorités nationales des conseils et une aide technique dans ce domaine et renforcera les capacités locales en menant des activités de formation et autres.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Réorganisation de l'administration nationale et rétablissement de l'autorité de l'État, et réalisation de progrès dans la réconciliation nationale et le renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité politique

3.1.1 Amélioration du fonctionnement du Parlement par la participation active des parlementaires aux débats et l'adoption de lois

3.1.2 Mise en place de mécanismes pour un dialogue politique réel ouvert à tous et prise en compte des résultats de leurs travaux

3.1.3 Promotion d'une couverture professionnelle et responsable du processus de paix par les médias ivoiriens, qui sera mesurée par le nombre des sanctions prononcées par l'organe de contrôle des médias par rapport à la période de crise postélectorale et le nombre de comptes rendus factuels diffusés par les médias de toutes tendances au sujet de l'ONUCI et des contributions de ses partenaires au processus de paix

3.1.4 Rétablissement et amélioration du fonctionnement de l'administration locale et des services de maintien de l'ordre sur tout le territoire national

[Nombre de gouverneurs de district, de préfets et de sous-préfets en fonction (2012/13 : 2 gouverneurs de district, 31 préfets de région, 107 préfets de département, 372 sous-préfets; 2013/14 : 14 gouverneurs de district, 31 préfets de région, 107 préfets de département, 509 sous-préfets)]

3.1.5 Réalisation de progrès dans la décentralisation des services publics. Mise en place de 31 conseils régionaux après les élections locales (2012/13 : 0; 2013/14: 31)

3.1.6 Amélioration du fonctionnement du Trésor à compte unique grâce à une efficacité renforcée du service des douanes, notamment au déploiement de 150 nouveaux agents de douane et à l'augmentation du nombre de bureaux et agences de douane à l'extérieur d'Abidjan (2012/13 : 23 bureaux, 5 agences mobiles; 2013/14 : 46 bureaux, 23 agences mobiles)

Produits

- 12 réunions de haut niveau entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les principales parties prenantes ivoiriennes sur les questions essentielles, notamment la réconciliation politique
- Organisation de 2 tribunes ouvertes à tous et fondées sur la concertation auxquelles participeront les principaux partis politiques, les autres acteurs politiques et la société civile, en vue de trouver des solutions aux principales questions d'intérêt national
- Fourniture de conseils et de bons offices en vue de faciliter le dialogue politique sur les questions d'importance critique et de contribuer au processus de réconciliation nationale, notamment dans le cadre de 15 réunions tenues par le Représentant spécial du Secrétaire général avec tous les intervenants susceptibles de contribuer à la réconciliation nationale, comme les dirigeants, les représentants (hommes et femmes) des partis politiques,

les partis politiques, la société civile, les organisations non gouvernementales, les représentants des jeunes, les associations féminines, les autorités religieuses et les chefs traditionnels, afin de trouver avec le concours de tous des solutions aux principales questions d'intérêt national

- Fourniture de bons offices, dans le cadre de 15 réunions, aux institutions gouvernementales, aux représentants des partis politiques et aux organisations locales, par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'ONUCI
- Fourniture de conseils aux représentants des ministères d'exécution, notamment dans le cadre de 24 réunions visant à aider les autorités ivoiriennes à rétablir une administration nationale efficace et à renforcer l'administration publique dans les secteurs clefs à travers le pays
- Formation de 150 agents de douane à la réglementation et aux procédures douanières, en coopération avec les autorités douanières ivoiriennes
- Organisation d'activités visant à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la cohésion sociale, en particulier dans les zones à haut risque, y compris des activités de renforcement des capacités à l'intention de 10 comités d'alerte rapide et de sensibilisation, et organisation de 20 réunions locales dans tout le pays pour promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et la cohésion sociale et renforcer la confiance entre les communautés
- Organisation de réunions mensuelles avec les autorités nationales et locales et les responsables locaux, les organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir la cohésion sociale et le règlement des conflits, un accent particulier étant mis sur les litiges fonciers et les tensions intercommunautaires et le traitement des causes profondes des conflits
- Rapports mensuels au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1572 (2004) sur la situation des médias
- Élaboration et lancement d'une campagne d'information multimédia nationale sur la sécurité et la protection des civils, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'état de droit, le rétablissement de l'autorité de l'État, la réforme du secteur de la sécurité, le dialogue politique et la réconciliation nationale, ce qui implique l'organisation de 50 conférences de presse, la production et la diffusion aux médias nationaux et internationaux de 100 communiqués de presse et de 100 notes d'information et articles, et l'organisation de 30 sessions de sensibilisation à l'intention de 500 représentants des médias et de la société civile locaux dans 20 localités
- Activités d'information, notamment la diffusion de bulletins d'actualités quotidiens sur le site de l'ONUCI et les réseaux sociaux; la production et la diffusion de 92 052 documents imprimés sur les activités de la mission (62 000 bulletins, 52 numéros de la revue hebdomadaire de la mission, 10 000 dépliants, 15 000 affiches et 5 000 banderoles); la production et la distribution d'articles promotionnels avec message (soit 30 000 t-shirts, 6 000 calepins, 2 000 sacs, 2 000 casquettes, 7 000 stylos, 5 000 ballons de foot, 2 000 badges, 5 000 certificats de participation à des ateliers ou à des formations); la production de 4 émissions radio (de 5 à 20 minutes) sur le mandat de l'ONUCI et de 170 reportages; production d'une émission radio mensuelle et diffusion de 12 débats en direct sur le dialogue politique et la réconciliation nationale, et production d'émissions radio hebdomadaires sur le mandat de l'ONUCI, de 16 émissions et messages thématiques sur la réconciliation nationale, le rétablissement de l'autorité de l'État, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et le VIH/sida, qui seront diffusés régulièrement sur les ondes, et retransmission sur 50 radios locales de 9 messages thématiques et de ces émissions
- Production et diffusion de 24 vidéos thématiques (de 26 minutes), dont 12 débats pour 24 émissions de la télévision publique et 6 vidéos thématiques sur les activités menées par l'ONUCI à l'appui du processus de paix, de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, des droits de l'homme, qui seront projetés 100 fois dans 20 localités; promotion des activités d'appui aux processus de paix de l'ONUCI et sensibilisation de la population ivoirienne et d'un public plus large au moyen de 2 000 photographies montrées dans 15 expositions et diffusées sur le site Web, dans les publications et dans la presse

- Organisation de 800 activités de communication dans 100 localités, notamment les caravanes de la paix de l'ONUCI Tour; organisation dans 5 localités des séminaires sur la réconciliation nationale et la consolidation de la paix, auxquels participeront des représentants des guides de l'opinion locaux, des autorités locales et des parlementaires de 30 régions; organisation de 200 rencontres sportives et culturelles dans 100 localités pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation nationale; organisation de manifestations lors de 11 journées internationales et journées des Nations Unies; organisation dans 100 localités de 130 réunions de travail avec des groupes cibles pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale, la sécurité et la protection des civils, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'état de droit, le rétablissement de l'autorité de l'État, la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'homme et la protection de l'enfance, l'égalité entre les sexes et le VIH/sida
- Exécution de 25 projets à effet rapide : 20 visant à favoriser la réconciliation, les prises de contact et la prévention et le règlement des conflits dans les zones exposées aux conflits, et 5 visant à promouvoir le rétablissement de l'autorité de l'État

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Réalisation de progrès dans la réforme des institutions chargées de la défense et de la sécurité et renforcement des capacités des mécanismes civils de contrôle et de la surveillance du respect du principe de responsabilité

3.2.1 Réalisation de progrès dans la mise en œuvre des principales réformes dans les ministères et les organismes locaux chargés de la sécurité, au regard des objectifs, objectifs d'étape et objectifs de référence énoncés dans la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et le plan d'action national correspondant

3.2.2 Décentralisation et fonctionnement effectif de l'organe national de conseil et de coordination pour la réforme du secteur de la sécurité

3.2.3 Augmentation du nombre de services d'accueil pour les femmes dans les postes de police et les gendarmeries au niveau des districts (2012/13 : 22 des 300 postes de police et aucune des 154 gendarmeries; 2013/14 : 25 des 278 postes de police et 10 des 154 gendarmeries)

Produits

- Fourniture hebdomadaire de services de conseils et d'assistance technique à l'organe national de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, notamment détachement de spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité auprès des structures gouvernementales compétentes
- Contrôle de l'application du plan d'action national pour la réforme du secteur de la sécurité dans tout le pays et appui aux activités de sensibilisation
- Organisation de 6 stages de formation sur la gouvernance démocratique à l'intention de 10 acteurs législatifs et agents non étatiques chargés de la sécurité, comme la société civile, et tenue de consultations mensuelles avec la commission parlementaire responsable des institutions chargées de la sécurité et du maintien de l'ordre sur la responsabilité et la transparence des institutions du secteur de la sécurité ivoirien
- Organisation de 2 ateliers nationaux et de 6 ateliers locaux de formation de formateurs sur la gouvernance démocratique, notamment les rôles et les responsabilités des institutions chargées de la sécurité pour ce qui est des droits de l'homme, de la protection de l'enfance et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et sur l'établissement du budget. Ces ateliers aideront à informer et à sensibiliser la population sur la bonne gouvernance et à réduire les violations au sein des forces armées. Ils seront suivis par les autorités administratives régionales et locales (préfets) et la société civile (organisations locales, personnalités religieuses et associations féminines), soit 60 stagiaires par session dans trois régions

- 50 visites effectuées dans les entrepôts d'armes et de munitions pour vérifier leur conformité avec les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques

Facteurs externes :

Tous les acteurs politiques du pays, en particulier les dirigeants nationaux et les partis politiques, s'attaquent résolument aux principales questions d'intérêt national dans le cadre de processus démocratiques et poursuivent leur coopération avec l'ONUCI; un nombre suffisant de femmes participent aux processus politiques à tous les niveaux.

Des progrès sont enregistrés dans la reprise du dialogue politique, ce qui améliore les perspectives de réconciliation nationale.

La situation politique et les conditions de sécurité s'améliorent dans les régions et les organes régionaux participent pleinement à la consolidation de la paix.

Les donateurs et le Gouvernement fournissent les fonds nécessaires à la réforme du secteur de la sécurité.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (consolidation de la paix)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section des affaires politiques									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	2	1	10	4		14
Postes proposés 2013/14	–	1	6	5	1	13	4		17
Variation nette	–	–	–	3	–	3	–	–	3
Bureau de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2012/13	–	1	3	9	3	16	104	14	134
Postes proposés 2013/14	–	1	3	9	3	16	100	14	130
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(4)	–	(4)
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	2	9	11	4	26	108	14	148
Effectif proposé 2013/14	–	2	9	14	4	29	104	14	147
Variation nette	–	–	–	3	–	3	(4)	–	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3, consolidation de la paix : récapitulation des modifications du tableau d'effectifs

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes (transfert de 3 postes P-3 de la Cellule embargo de la direction exécutive et de l'administration)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 4 postes (réaffectation de 2 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la composante conditions de sûreté et de sécurité; réaffectation de 1 poste d'administrateur à la Section des affaires civiles de la composante action humanitaire et droits de l'homme)

Section des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes (transfert de 3 postes P-3 de la Cellule embargo)

67. Il est proposé que toutes les fonctions de la Cellule embargo soient incorporées dans la Section des affaires politiques afin d'améliorer le contrôle des activités de la Cellule et de renforcer leurs effets de synergie. La Cellule comprend trois postes d'administrateur recruté sur le plan national (P-3) qui seront transférés à la Section des affaires politiques. Cela permettra à l'ONUCI de mieux surveiller l'application des sanctions imposées à la Côte d'Ivoire et le respect de l'embargo sur les armes et aider le Gouvernement ivoirien à surveiller ses frontières, en prêtant une attention particulière à tout mouvement transfrontière de combattants ou transfert d'armes et à la situation des réfugiés libériens, en coordination étroite avec la MINUL.

Bureau de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (réaffectation de 2 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; réaffectation de 1 poste d'administrateur à la Section des affaires civiles)

68. Afin de maintenir le Bureau de la communication et de l'information, qui est un bon outil opérationnel stratégique, en rationalisant son tableau d'effectifs, il est proposé de lui enlever quatre postes, ce qui ne doit pas amoindrir sa capacité opérationnelle. Il est proposé de réaffecter deux postes de réalisateur d'émissions radiophoniques (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant de production radio à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et un poste de réalisateur d'émissions radiophoniques à la Section des affaires civiles car ces sections ont besoin de moyens supplémentaires. Cette réaffectation permettra à ces sections d'améliorer leur productivité et d'exécuter les tâches qui leur sont assignées et qui requièrent un surcroît de moyens, et en même temps à l'ONUCI d'optimiser l'utilisation de ses ressources.

Composante 4 : ordre public

69. L'autorité de l'État reste faible dans l'ensemble du pays et le rétablissement de l'état de droit continue d'être compromis par des difficultés dans le domaine du contrôle et de la discipline des forces de sécurité. Les services de maintien de l'ordre ivoiriens ont été redéployés sur l'ensemble du territoire national, mais leur efficacité et leur capacité de réponse sont encore entravées par la médiocrité des infrastructures, le manque de moyens logistiques essentiels, en particulier de véhicules, de moyens de communication, d'armes à feu et de matériel antiémeutes, en particulier en dehors d'Abidjan. Insuffisamment équipées pour lutter contre la criminalité et pour faire correctement leur travail, la police et la gendarmerie n'ont toujours pas la confiance de la population.

70. Conformément à son mandat, l'ONUCI continuera d'aider les services nationaux de maintien de l'ordre à renforcer la sécurité, à lutter contre la criminalité et à protéger les civils. En étroite coordination avec ses partenaires internationaux, elle continuera à conseiller le Gouvernement sur les structures administratives et opérationnelles de la police nationale et sur la manière de développer le professionnalisme des services nationaux de maintien de l'ordre et de les rendre plus respectueux de la démocratie et plus à l'écoute des populations ainsi que de renforcer leurs capacités en les aidant sur le plan technique, en installant des conseillers dans leurs locaux, en les guidant et en leur proposant des programmes de formation de formateurs sur les fonctions de la police, la sécurité publique, l'éthique et la déontologie, la criminalité organisée, les enquêtes, la police scientifique, les droits de l'homme, la protection de l'enfant et la protection contre la violence sexuelle et sexiste.

71. L'ONUCI continuera d'aider le groupe de travail créé par le Ministre de l'intérieur afin de coordonner la réforme de la police nationale. Le comité directeur du groupe est présidé par le Ministre de l'intérieur et comprend des hauts fonctionnaires du Ministère et de la police nationale, ainsi que des représentants de la communauté internationale, notamment de l'ONUCI. Il se réunit une fois par semaine pour analyser la réforme à la lumière des audits réalisés en 2011, de l'expérience d'autres pays d'Afrique et du plan national de développement pour la période 2012-2015.

72. L'ONUCI continuera de s'acquitter des tâches concernant le programme de réforme de la justice qui relèvent de son mandat. La lutte contre l'impunité, qui suppose que les auteurs de crimes graves fassent l'objet de poursuites et soient traduits devant les juridictions nationales, dont le Tribunal militaire, demeure l'une de ses priorités. L'ONUCI suivra les audiences et fera rapport sur le respect des normes internationales.

73. L'Opération renforcera les capacités des agents des services judiciaires et pénitentiaires tout en les aidant sur le plan technique et en les encadrant, en détachant du personnel dans leurs locaux et en se rendant régulièrement dans tous les tribunaux et dans toutes les prisons du pays. L'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies contribueront à élaborer un plan et à définir des priorités en vue de mettre en place des mécanismes appropriés, y compris une réforme de la justice pour légiférer sur les questions de nationalité et de droits fonciers.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la police nationale et de la gendarmerie ivoiriennes, de capacités opérationnelles durables

4.1.1 Les unités de police nationale et de gendarmerie sont pleinement opérationnelles dans tout le pays et disposent des moyens matériels indispensables à leur fonctionnement.

4.1.2 Le Gouvernement met en œuvre un programme national de réforme et de modernisation des services de maintien de l'ordre dans le cadre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, notamment en matière de formation et de professionnalisation.

4.1.3 Le Gouvernement restructure et remet en service les inspections générales des services de police et de gendarmerie afin de renforcer le suivi et l'évaluation de la qualité des services fournis par les autorités de police du pays.

Produits

- Conseils à la police nationale, grâce à la participation aux réunions journalières des neuf groupes de travail sur la réforme de la police et suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour la réforme de la police
 - Conseils prodigués à l'occasion de visites quotidiennes dans les nouveaux postes de police des zones frontalières et dans les zones où les problèmes de maintien de l'ordre sont particulièrement aigus et maintien d'une présence conjointe continue aux principaux points de passage de la frontière avec le Libéria
 - 24 090 journées de patrouille de la Police des Nations Unies, notamment des unités de police constituées (22 postes de police x 3 patrouilles par jour x 365 jours), dans les zones difficiles et sur les routes stratégiques du pays, y compris des patrouilles conjointes avec les unités de police constituées, et appui aux services chargés de l'application des lois dans l'ensemble du pays, dont 8 030 patrouilles conjointes avec la police et la gendarmerie ivoiriennes (22 postes de police x 1 patrouille par jour x 365 jours)
 - 21 900 journées de patrouille des unités de police constituées des Nations Unies (6 unités de police constituées x 10 patrouilles x 365 jours) et 400 escortes effectuées par ces unités pour assurer la sécurité du personnel non armé des Nations Unies dans l'exercice de ses fonctions
 - 3 432 visites de la Police des Nations Unies aux autorités locales et aux ONG afin d'évaluer la situation sur les plans de la sécurité et de l'aide humanitaire ainsi que dans le secteur sociopolitique dans leurs domaines de responsabilité et pour améliorer la coordination des actions sur le terrain (22 agents de police des Nations Unies x 3 visites x 52 semaines) et 3 432 séances d'encadrement, d'information et de conseil à l'intention des unités de police et de gendarmerie dans tout le pays (22 officiers de Police des Nations Unies x 3 séances x 52 semaines)
 - Soutien quotidien grâce au partage de locaux, à des réunions régulières et à la communication avec la police nationale et la gendarmerie afin de créer une Cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
 - 51 stages de formation de formateurs, pour au moins 1 530 membres de la police, de la gendarmerie et de la Cellule de lutte contre le racket, sur les droits de l'homme, la procédure pénale, la protection des lieux de crime, la balistique, la falsification de documents et la prise d'empreintes digitales, la police de proximité, la lutte antiémeutes, les nouvelles formes de criminalité comme les cyberattaques, les fraudes téléphoniques ou sur Internet et la lutte contre la drogue, le racket et la corruption
 - 4 réunions de sensibilisation à l'égalité des sexes menées avec des responsables de la police nationale et de la gendarmerie chargés de la planification, de la supervision et de l'exécution, afin d'encourager le recrutement de femmes officiers dans les services de maintien de l'ordre, en particulier dans la gendarmerie
 - 10 projets à effet rapide devant contribuer à rétablir l'ordre
 - Cours de remise à niveau sur l'éthique et la déontologie, à l'intention de 2 000 formateurs de la police, dans le cadre de la mise en œuvre du Code de déontologie de la police nationale
 - Conseils quotidiens aux académies de police et de gendarmerie du pays sur la mise en conformité de leur programme de formation avec les normes internationales
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Rétablissement de l'autorité de l'appareil judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit, notamment l'administration pénitentiaire, dans toute la Côte d'Ivoire

4.2.1 Mise en œuvre par le Gouvernement en 2013/14 du plan de réforme et de modernisation du système judiciaire et pénitentiaire ivoirien, comme prévu dans la stratégie nationale pour le secteur de la justice, dans le cadre du plan stratégique global pour la réforme du secteur de la sécurité

4.2.2 Augmentation du nombre d'affaires relatives à des violations des droits de l'homme traitées par le Groupe des enquêtes spéciales du Ministère de la justice et portées devant le Tribunal militaire et qui ont été jugées au cours de la période 2013/14 (2011/12 : 2; 2012/13 : 10; 2013/14 : 20)

4.2.3 Augmentation du nombre de centres d'assistance juridique fournissant des services aux populations vulnérables, notamment aux victimes de violence sexuelle et sexiste et aux enfants, ainsi que pour les questions de droit foncier et d'identité, au niveau des communautés et des villages, dans l'ouest et le nord du pays (2011/12 : 0 centre; 2012/13 : 2 centres; 2013/14 : 6 centres)

4.2.4 Diminution du nombre d'évasions de prison pour 1 000 détenus (2011/12: 42 pour 1 000; 2012/13 : 23 pour 1 000; 2013/14 : 15 pour 1 000)

Produits

- 20 réunions avec les autorités nationales, dont la Cellule d'exécution et le Comité directeur pour la réforme du secteur de la justice, pour faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan stratégique pour la réforme du secteur de la justice, en particulier du système carcéral; tenue de 12 réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'élaborer un programme d'appui pluriannuel conjoint des Nations Unies visant à renforcer les services de police, l'appareil judiciaire, les établissements pénitentiaires et l'accès à la justice en Côte d'Ivoire
- Mise en œuvre d'un projet pour l'accès à la justice, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Union européenne, dans le cadre de 12 réunions avec les signataires; coordination d'ensemble et fourniture de conseils techniques grâce à 104 réunions avec les organisations non gouvernementales nationales qui gèrent le projet de création, dans les principales villes du pays (Guiglo, Man, Bouaké, Korhogo, San Pedro et Bondoukou) de 6 centres d'aide juridique offrant une représentation en justice et une formation aux relais communautaires gratuites
- Appui à la mise en place d'une aide judiciaire gratuite par l'ordre des avocats de Côte d'Ivoire dans le cadre de 10 réunions de travail avec la communauté judiciaire et plaider en faveur de la modification de la législation sur l'aide judiciaire
- Suivi de 24 audiences concernant des litiges fonciers ruraux en vue d'évaluer l'efficacité du système judiciaire dans le domaine de la propriété foncière et remise d'un rapport au Gouvernement
- Suivi de 60 audiences pénales concernant des crimes graves et des violations du droit international commis pendant la crise survenue à l'issue des élections, vérification du respect de toutes les normes internationales pertinentes en matière de justice et remise d'un rapport au Gouvernement sur le fonctionnement des tribunaux, notamment le Tribunal militaire

- Assistance au Gouvernement en vue de renforcer le système de formation juridique, judiciaire et pénitentiaire, notamment l'Institut de formation judiciaire, dans le cadre de 12 réunions de travail avec les autorités ivoiriennes, en partenariat avec les écoles européennes formant les magistrats, les greffiers, les gardiens de prison et les travailleurs sociaux pour mineurs
- Tenue de 12 réunions avec le Ministère de la justice et les juges du tribunal de Yopougon pour aider à la mise en œuvre d'un projet pilote de réorganisation et d'informatisation des greffes des tribunaux, afin de renforcer la capacité des juridictions à tenir des registres et à fournir des statistiques judiciaires
- 33 spécialistes des questions pénitentiaires travaillant quotidiennement aux côtés des autorités du pays, dans 33 établissements pénitentiaires, pour fournir un appui et des conseils techniques au personnel sur l'amélioration de la sécurité, la gestion des prisons, la mise en œuvre du règlement et la mise en place de 3 nouvelles instructions permanentes portant notamment sur le mécanisme de dépôt de plainte par les détenus, la fouille et les visites familiales
- Conseils au Gouvernement sur la planification du recrutement et de l'intégration dans le système carcéral de 1 500 ex-combattants et organisation dans 33 établissements pénitentiaires, grâce au partage de locaux et au mentorat, de 66 stages de formation à l'intention des nouvelles recrues consacrés au système national d'administration pénitentiaire, au règlement pénitentiaire et aux droits de l'homme
- 6 séances de travail avec les autorités nationales pour suivre la mise en place de l'établissement pénitentiaire semi-ouvert de Saliakro
- 10 projets à effet rapide en appui au renforcement du système judiciaire et du système pénitentiaire

Facteurs externes : Financement suffisant et existence d'une volonté politique pour mettre en œuvre les initiatives concernées, par exemple dans le domaine carcéral

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (ordre public)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2012/13	555
Effectif proposé 2013/14	555
Variation nette	–
<i>II. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2012/13	1 000
Effectif proposé 2013/14	1 000
Variation nette	–
<i>III. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2012/13	34
Effectif proposé 2013/14	34
Variation nette	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaire des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du chef de la police										
Postes approuvés 2012/13	–	1	4	–	2	7	11	–	–	18
Postes proposés 2013/14	–	1	4	–	2	7	8	–	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	–	(3)
Section consultative pour l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire										
Effectif approuvé 2012/13	–	1	5	11	1	18	14	5	–	37
Effectif proposé 2013/14	–	1	5	11	1	18	14	5	–	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, personnel civil										
Effectif approuvé 2012/13	–	2	9	11	3	25	25	5	–	55
Effectif proposé 2013/14	–	2	9	11	3	25	22	5	–	52
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	–	(3)
Total (I à IV)										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 644
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 641
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)

^a Dont administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 4 (ordre public) : récapitulatif des changements proposés au tableau d'effectifs

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la composante conditions de sûreté et de sécurité; réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux à la Section du personnel civil de la composante appui)

Bureau du chef de la police

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux à la Section du personnel civil)

74. Il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la planification recruté sur le plan national à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en tant que poste de fonctionnaire du soutien logistique, afin d'appuyer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de fournir aux sites de démobilisation et aux activités de

réintégration et de réinsertion le soutien logistique nécessaire à leur fonctionnement et à leur gestion. Cette réaffectation se traduira par une meilleure utilisation des ressources existantes au sein de l'Opération et par une augmentation de la productivité dans les sections qui ont besoin de capacités supplémentaires.

75. Il est proposé de réaffecter deux postes d'agent des services généraux à la Section du personnel civil et pour la composante appui, en tant qu'assistants chargés des ressources humaines. La mission devrait en effet se voir déléguer, en 2013, un nombre important de tâches relevant actuellement de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions du Siège de l'Organisation. Ces assistants permettront à la Section de faire face à l'accroissement de sa charge de travail quotidienne.

Composante 5 : appui

76. La composante appui comprend les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe Déontologie et discipline. Au cours de l'exercice budgétaire, un appui sera fourni au personnel des services organiques sous forme de services logistiques, administratifs, financiers et de sécurité à l'appui de l'exécution du mandat de l'ONUCI, grâce à l'exécution des produits connexes, à l'introduction d'améliorations aux services fournis et à la réalisation de gains d'efficience.

77. Un appui sera également fourni aux effectifs autorisés (soit 192 observateurs militaires, 8 645 membres des contingents, 1 000 membres des unités de police constituées, 555 agents de la Police des Nations Unies) et à l'ensemble du personnel civil (soit 448 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 825 agents recrutés sur le plan national, 189 Volontaires des Nations Unies et 42 membres du personnel fourni par des gouvernements).

78. L'appui portera notamment sur la mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux, la remise en état et la rénovation de locaux et installations de l'Opération, l'informatique et les communications, les opérations aériennes, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement ainsi que la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de l'Opération.

79. Dans le cadre de la composante appui, l'achèvement prévu de la construction d'une base de soutien logistique à Yopougon entraînera la fermeture de cinq bâtiments loués, ce qui devrait permettre de réaliser une économie de 4 millions de dollars des États-Unis au cours des cinq prochaines années. La base de soutien logistique intégré est nécessaire pour améliorer le contrôle et le bon fonctionnement des mécanismes logistique et de sécurité, sur la base des enseignements tirés de la crise qui a marqué l'exercice 2010/11 et afin de garantir un appui logistique efficace même en période de crise.

80. Compte tenu de l'instabilité des conditions de sécurité dans le pays et des risques liés à la situation prévalant au Mali, il est prévu de prendre plusieurs mesures d'amélioration de la sécurité au cours de l'exercice 2013/14, y compris la construction d'un mur d'enceinte et l'installation d'appareils de télévision en circuit fermé sur tous les sites.

5.1 Apport d'un soutien plus efficace et plus efficient à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Respect à 100 % des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les locaux et structures utilisés par l'ONUCI, y compris pour les nouveaux camps (2011/12 : 100 %; 2012/13 : 100 %; 2013/14 : 100 %)

5.1.2 Réduction du nombre de cas mensuels de paludisme signalés parmi le personnel de l'ONUCI, y compris le personnel en tenue (2011/12 : 170; 2012/13 : 150; 2013/14 : 143)

5.1.3 Réduction du nombre d'accidents de la route à 2 au maximum pour 100 véhicules (2011/12 : 2,5; 2012/13 : 2; 2013/14 : 2)

5.1.4 Réalisation de progrès dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et du progiciel de gestion intégré (Umoja)

Produits

Amélioration des services

- Achèvement de tous les projets de rénovation et de reconstruction des infrastructures nécessaires pour mettre l'Opération en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle
- Mise en œuvre d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, des agents de la Police des Nations Unies et du personnel civil en poste à Abidjan, Bouaké et Daloa
- Application d'un programme plus rigoureux de formation des chauffeurs associée à l'organisation de campagnes de sécurité routière et de sensibilisation des conducteurs et à l'imposition de sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension ou au retrait du permis de conduire pour les infractions enregistrées dans le système CarLog
- Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment révision des modalités de fonctionnement compte tenu de ces normes, mise à jour des instructions permanentes pour tenir compte des normes IPSAS et formation de tous les fonctionnaires chargés des finances, du budget et de la gestion des biens de la mission
- Appui à la mise en œuvre d'Umoja, notamment analyse de la qualité et nettoyage des données des anciens systèmes dans la mission
- Réunions mensuelles sur la gestion des biens; rapports mensuels pour signaler les problèmes et notamment corriger les écarts; sondages quotidiens; suivi mensuel des biens en excédent, y compris des biens comptabilisés en pertes et liquidés; tenue à jour des dossiers du Comité local de contrôle du matériel; vérification physique quotidienne du matériel et des biens non durables; maintien d'informations actualisées dans le système Galileo de gestion des stocks
- Mise en place de la base de soutien logistique intégré à Yopougon

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Opérations de déploiement, de relève et de rapatriement pour des effectifs moyens de 8 645 membres des contingents, 192 observateurs militaires, 555 agents de la Police des Nations Unies et 1 000 membres des unités de police constituées

- Vérification, suivi et inspection mensuels du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome des contingents et du personnel de police, y compris 74 inspections opérationnelles
- Stockage et distribution de 800 tonnes de rations et maintien en condition d'une réserve de 7 jours de rations de combat et d'eau en bouteille sur les sites de l'ONUCI à Abidjan/Sébroko, Daloa et Bouaké, et de 14 jours de rations de combat et d'eau en bouteille pour des membres des contingents et des membres des unités de police constituées sur 51 sites de livraison
- Administration d'un effectif moyen de 1 462 civils, dont 448 recrutés sur le plan international, 825 recrutés sur le plan national et 189 Volontaires des Nations Unies, ainsi que de 42 membres du personnel fournis par des gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline valable pour l'ensemble des personnels (militaires, policiers et civils), englobant formation, prévention, suivi et mesures disciplinaires. Organisation de 32 séances de formation consacrées à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles pour 480 membres du personnel civil et militaire; 30 séances d'orientation et de formation de formateurs sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles pour 1 200 membres des contingents; coordination de la mise en place de formations pour 8 527 membres des contingents déployés à Abidjan, dans le secteur est et dans le secteur ouest
- Organisation de 23 sessions de formation à la gestion et à l'encadrement pour 430 membres du personnel; 54 séances de renforcement des capacités pour 400 membres du personnel; et 50 séances sur l'organisation des carrières pour 910 membres du personnel. Séances d'orientation et cours d'évaluation des prestations pour 800 membres du personnel. Cours d'anglais et de français pour 427 membres du personnel à Abidjan, Daloa et Bouaké; présentation du système électronique de gestion de la formation au personnel civil

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état des sites occupés par des contingents et des unités de police constituées, des locaux de la Police des Nations Unies et des bureaux du personnel civil dans 62 sites
- Fourniture de services d'assainissement, y compris la collecte et l'évacuation des eaux usées et des déchets, pour tous les locaux de 62 camps situés à Abidjan, dans le secteur ouest et dans le secteur est
- Exploitation et entretien de 31 stations d'épuration de l'eau sur 18 sites
- Exploitation et entretien de 294 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 62 sites
- Stockage et fourniture de 3,6 millions de litres de combustible et de 358 384 litres de propane
- Entretien et remise en état de 30 kilomètres de routes et de 15 aérodromes sur 15 sites et de 6 lieux d'approvisionnement en carburant d'aviation sur 6 sites
- Exploitation et entretien de 33 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU sur 23 sites

Transports terrestres

- Utilisation de 884 véhicules et éléments appartenant à l'ONU, dont 25 véhicules blindés, et entretien dans 3 garages sur 3 sites
- Distribution de 5,9 millions de litres d'essence et de diesel pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette 7 jours sur 7, pour une moyenne de 300 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur logement et la zone de la mission

Transports aériens

- Utilisation et entretien de 4 avions, dont 1 pour lequel les frais sont partagés avec la MINUL, ainsi que de 11 hélicoptères, dont 5 de type militaire et 3 armés, pour lesquels les frais sont partagés avec la MINUL, sur 4 sites (Abidjan, Bouaké, Daloa et l'aéroport de Man)

- Utilisation et entretien d'un système d'avion sans pilote pour conduire des missions de surveillance aérienne le long des zones frontalières
- Distribution de 6,6 millions de litres de carburant pour les opérations aériennes

Transports maritimes ou fluviaux

- Utilisation et entretien de 2 bateaux
- Distribution de 2 400 litres de carburant pour les transports maritimes ou fluviaux

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale située à Abidjan fournissant des services de téléphonie, de télécopie électronique, de vidéo et de transmission de données. Services d'appui et d'entretien pour 32 microterminaux VSAT, 53 centraux téléphoniques et 27 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 1 209 radios à haute fréquence, 107 radios à très haute fréquence sol-air et 3 770 radios à ultra-haute fréquence, des radios portatives et 23 répéteurs à ultra-haute fréquence
- Services d'appui et d'entretien pour 30 stations de radiodiffusion FM sur 4 sites de production radiophonique et de radiodiffusion
- Services fiables et rentables de téléphonie et de transfert de données sur l'ensemble de la zone de l'Opération avec un taux de couverture de 98 %

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 52 serveurs physiques et 145 serveurs virtuels, 32 serveurs lames, 2 boîtiers pour serveurs lames, 1 565 ordinateurs de bureau, 703 ordinateurs portables, 200 clients légers, 601 imprimantes et 280 expéditeurs numériques sur 60 sites. Services d'appui et d'entretien pour 1 réseau métropolitain, 25 réseaux locaux et 1 réseau longue portée pour 2 468 utilisateurs sur 62 sites; services d'appui et d'entretien pour 19 routeurs sans fil
- Services d'appui et d'entretien pour environ 2 900 comptes de messagerie électronique et 4,0 téraoctets de sauvegarde de données
- Élaboration d'un système d'information géographique permettant de produire environ 3 500 cartes administratives, thématiques ou de planification destinées à éclairer les décisions, à favoriser la compréhension des situations et à servir des fins opérationnelles

Santé

- Exploitation et entretien de 2 formations de soutien sanitaire de niveau I des Nations Unies dans le secteur est et le secteur ouest, 1 formation de soutien sanitaire de niveau I+ à Abidjan, 23 formations de soutien sanitaire de niveau I appartenant aux contingents et 3 formations de soutien sanitaire de niveau II appartenant aux contingents, à l'ONUCI
- En coopération avec les opérations aériennes, entretien des dispositifs d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble du personnel de l'Opération, notamment vers des formations de soutien sanitaire de niveau IV à Pretoria, en collaboration avec le personnel de la MONUSCO basé à Pretoria
- Exploitation et entretien de centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à la question du VIH/sida, y compris entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Contrôle et supervision de l'accès à tous les sites de l'ONUCI dans l'ensemble des zones d'opérations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin d'assurer la sécurité et la sûreté de l'ensemble du personnel et des installations des Nations Unies
- Fourniture, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, de services de protection rapprochée du personnel autorisé, aux hauts responsables de l'ONUCI et aux personnalités en visite
- Conduite, à l'intention de 104 agents de sécurité, de 10 séances de formation aux techniques de combat à mains nues, au maniement des armes à feu, aux méthodes et techniques de protection rapprochée et aux techniques d'investigation, ainsi que dans des domaines connexes, afin de garantir la continuité de services de sécurité assurés par des professionnels
- Organisation de 2 exercices d'évacuation théorique couvrant l'ensemble de la zone de l'Opération en novembre 2013 et mars 2014
- Respect total des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les sites des Nations Unies. Réalisation d'enquêtes pour s'assurer que les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile sont pleinement respectées, pour tout le personnel civil recruté sur le plan international (y compris le personnel des organismes des Nations Unies), les Volontaires des Nations Unies, les agents de la Police des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major encore en poste

Facteurs externes : Respect des clauses contractuelles par les fournisseurs de biens et de services

Tableau 6

Ressources humaines : composante 5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	–	3	1	–	4
Postes proposés 2013/14	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Variation nette	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	–	(4)
Total partiel – Équipe Déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Effectif proposé 2013/14	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	6	63	70	101	–	171

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Postes proposés 2013/14	–	–	1	6	60	67	101	–	168	
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	–	–	(3)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	2	–	2	
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	2	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel – Section de la sécurité										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	6	63	70	103	–	173	
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	6	60	67	103	–	170	
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	–	–	(3)	
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission										
Postes approuvés 2012/13	–	1	4	2	5	12	9	1	22	
Postes proposés 2013/14	–	1	4	1	4	10	7	–	17	
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	(2)	(1)	(5)	
Services administratifs										
Postes approuvés 2012/13	–	–	9	15	33	57	125	35	217	
Postes proposés 2013/14	–	–	9	15	33	57	129	35	221	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	4	–	4	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	7	–	7	
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	7	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel – Services administratifs										
Effectif approuvé 2012/13	–	–	9	15	33	57	132	35	224	
Effectif proposé 2013/14	–	–	9	15	33	57	136	35	228	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	4	–	4	
Services d'appui intégrés										
Postes approuvés 2012/13	–	–	11	31	125	167	341	78	586	
Postes proposés 2013/14	–	–	11	29	124	164	343	78	585	
Variation nette	–	–	–	(2)	(1)	(3)	2	–	(1)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	1	2	3	4	–	7	
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	1	2	3	4	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel – Services d'appui intégrés										
Postes approuvés 2012/13	–	–	11	32	127	170	345	78	593	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Postes proposés 2013/14	–	–	11	30	126	167	347	78	592	
Variation nette	–	–	–	(2)	(1)	(3)	2	–	(1)	
Total										
Effectif approuvé 2012/13	–	1	28	57	229	315	591	114	1 020	
Effectif proposé 2013/14	–	1	28	54	224	307	595	113	1 015	
Variation nette	–	–	–	(3)	(5)	(8)	4	(1)	(5)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), dans les coûts afférents au personnel civil.

Composante 5, appui : récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 8 postes (transfert de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile à la composante direction exécutive et administration/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Commission d'enquête; réaffectation de 1 poste P-3 et transfert de 2 postes d'agent du Service mobile à la composante conditions de sûreté et de sécurité/Centre d'opérations civilo-militaires; transfert de 1 poste d'agent du Service mobile à la composante conditions de sûreté et de sécurité/Bureau du commandant de la force; transformation de 1 poste P-3, vacant depuis deux ans, en poste d'administrateur recruté sur le plan national dans la Section du génie; transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans la Section des approvisionnements et la Section du personnel civil; réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile de la composante conditions de sûreté et de sécurité/Centre d'opérations civilo-militaires)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national dans la Section du génie; transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans la Section des approvisionnements et la Section du personnel civil; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la composante direction exécutive et administration/Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit; réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la composante maintien de l'ordre/Bureau du chef de la police; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la composante action humanitaire et droits de l'homme/Section des droits de l'homme; réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national à la composante

action humanitaire et droits de l'homme/Section des droits de l'homme; transfert de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la composante direction exécutive et administration/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Commission d'enquête)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies à la composante direction exécutive et administration/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Commission d'enquête)

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (transformation de 3 emplois de temporaire en postes (1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) dans l'Équipe Déontologie et discipline)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 emploi de temporaire en poste dans l'Équipe Déontologie et discipline)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 4 postes (transformation de 3 emplois de temporaire recruté sur le plan international et de 1 emploi de temporaire recruté sur le plan national (tous agents des services généraux) en postes dans l'Équipe Déontologie et discipline)

81. Le rôle de l'Équipe Déontologie et discipline dans les missions de maintien de la paix est de mettre en œuvre une stratégie visant à éliminer les comportements répréhensibles, notamment l'exploitation et les violences sexuelles, sur la base de trois éléments fondamentaux : activités de prévention, activités de répression et mesures de réparation. Ces fonctions sont devenues une partie intégrante des opérations de maintien de la paix et peuvent être désormais considérées comme ayant un caractère permanent. Il est donc proposé de transformer quatre emplois de temporaire en postes [2 postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 1 P-3) et 2 postes d'assistant pour les questions de déontologie et de discipline (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)].

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transfert de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile à la composante direction exécutive et administration/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Commission d'enquête)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la composante direction exécutive et administration/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Commission d'enquête)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies à la composante direction exécutive et administration/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Commission d'enquête)

82. Il est proposé de transférer le Bureau de la Commission d'enquête du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui relève du Chef d'état-major. Le Bureau de la Commission d'enquête compte 1 fonctionnaire des commissions d'enquête (P-3) et 4 assistants (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) qui seront transférés au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme indiqué plus haut au paragraphe 34. Ce transfert permettra d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du mandat de la Commission d'enquête.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile du Centre d'opérations civilo-militaires; transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du chef de la police; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des droits de l'homme; réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des droits de l'homme; transformation/reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Section du personnel civil

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile du Centre d'opérations civilo-militaires; transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, reclassé en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

83. Compte tenu de l'élargissement du mandat de la Section des ressources humaines, il est proposé de réaffecter 1 poste d'assistant aux opérations civilo-militaires du Centre d'opérations civilo-militaires, 2 postes d'assistant administratif recruté sur le plan national du Bureau du chef de la police et 1 poste d'assistant administratif recruté sur le plan national du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit. En vue de renforcer les capacités nationales, il est également proposé de transformer 1 poste d'agent du

Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de le reclasser en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

84. Le renforcement de la Section du personnel civil tient au fait que l'Opération doit se voir déléguer davantage de pouvoirs et se voir confier, en 2013, de nombreuses fonctions actuellement exercées par la Division du personnel des missions au Siège de l'Organisation. Cette délégation de pouvoirs vise à augmenter l'efficacité et à améliorer les services en remédiant aux problèmes de distance géographique et de fuseaux horaires et en réduisant les coûts. Elle entraînera cependant une augmentation importante du volume et de la complexité de la charge de travail de la Section, dont il faudra restructurer les unités et les fonctions. Les deux unités internationales seront fusionnées et le groupe de soutien spécialisé qui sera créé sera chargé des fonctions les plus techniques. L'administrateur recruté sur le plan national sera chargé des tâches complexes confiées au nouveau groupe, y compris de la planification des ressources humaines, du suivi du comportement professionnel, de la budgétisation des effectifs nécessaires et de l'organisation des carrières. Il rendra compte directement au Chef du groupe (P-3). Les assistants chargés des ressources humaines apporteront un appui aux opérations administratives quotidiennes concernant le personnel afin de permettre à la Section de faire face à l'augmentation de la charge de travail.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des droits de l'homme; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des droits de l'homme)

85. Il est proposé de réaffecter 1 poste d'infirmier (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des services médicaux à la Section des droits de l'homme en tant que spécialiste des droits de l'homme, ainsi que 1 poste d'assistant chargé des droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des services médicaux en tant que magasinier. Ce dernier devra assurer la maintenance quotidienne de la formation de soutien sanitaire de niveau I+ et vérifier que le matériel est en bon état, grâce à un contrôle et une distribution efficaces des biens, à l'enregistrement des données d'inventaire et de livraison des stocks. Ces deux réaffectations de postes permettront d'optimiser l'utilisation des ressources existantes pour une exécution plus efficace et efficace du mandat de la mission.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (réaffectation de 1 poste P-3 à la composante conditions de sûreté et de sécurité/Centre d'opérations civilo-militaires; transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section du génie; transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des approvisionnements)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section du génie et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des approvisionnements)

Bureau du Chef des services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-3 de la Section des approvisionnements et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section du contrôle des mouvements)

86. Il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement de la Section des approvisionnements au Bureau du Chef des services d'appui intégrés en tant que spécialiste de la planification de l'appui aux missions (P-3) et de transférer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) de la Section du contrôle des mouvements. Le Bureau a besoin d'effectifs supplémentaires afin de seconder les contingents et leurs déploiements et d'appuyer la décentralisation du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Il faut d'urgence mettre en service les mécanismes de gestion de l'information des services d'appui intégrés grâce à la création d'un groupe de planification. Avec l'aide de l'assistant administratif, le spécialiste de la planification assurera une gestion efficace de l'information. Il fournira notamment, dans les délais prescrits, des données précises, des analyses et des informations sur les capacités, les limites et le bilan de la logistique, des ressources et de tous les projets et activités logistiques de la mission.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

87. Dans le droit fil du renforcement des capacités nationales auquel s'attache la mission, il est proposé de transformer 1 poste de chef du Service de gestion des bâtiments (P-3) vacant depuis plus de deux ans en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Le titulaire sera chargé de l'entretien et de la réparation des sites occupés par des contingents et des unités de police constituées et des locaux de la Police des Nations Unies et du personnel civil sur 62 sites.

Section des communications et des services informatiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-3 de la composante conditions de sûreté et de sécurité/Centre d'opérations civilo-militaires)

88. Il est proposé de réaffecter un poste de chef informaticien (P-3) au Centre d'opérations civilo-militaires en réponse à l'évaluation menée par le Centre de situation à New York en 2012, qui a montré qu'il fallait renforcer le Centre d'opérations civilo-militaires de l'ONUCI. Cela sera sans effet sur l'efficacité et la productivité du Service de l'informatique et des communications.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-3; transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

89. Il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement au Bureau du Chef des services d'appui intégrés. Cela permettra à la mission de s'acquitter pleinement de son mandat, étant donné que ses nouvelles priorités sont directement liées aux exigences des services d'appui intégrés. En outre, compte tenu des difficultés posées par la décentralisation prévue, il faut mettre en place une structure d'appui appropriée.

90. La transformation d'un poste d'agent du Service mobile (assistant à l'approvisionnement) en poste d'agent des services généraux déployé dans la région contribuera à la réalisation de la tâche prioritaire de la mission, à savoir renforcer les capacités du personnel national et la décentralisation en vue de l'exécution effective et efficiente de son mandat.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Chef des services d'appui intégrés)

91. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif recruté sur le plan international au Bureau du chef des services d'appui intégrés pour aider le spécialiste de la planification dans la gestion des informations de ces services.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 2 postes d'agent du Service mobile au Centre d'opérations conjoint et de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du commandant de la force)

92. Pour donner suite à l'évaluation conduite par le Centre de situation à New York en 2012, qui a conclu qu'il fallait renforcer le Centre d'opérations civilo-militaires de l'ONUCI afin de mieux rendre compte de l'instabilité de la situation sur le plan de la sécurité en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins, il est proposé de transférer deux postes de spécialiste de la protection des personnes au Centre d'opérations civilo-militaires. La Section de la sécurité travaille en étroite collaboration avec le Centre d'opérations civilo-militaires dans les domaines de la collecte d'informations et de l'enregistrement des incidents. Les transferts proposés seront donc sans incidence sur la capacité opérationnelle de la Section.

93. Il est aussi proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif recruté sur le plan international) au Bureau du commandant de la force. La Section de la sécurité dispose de suffisamment de personnel pour mener à bien toutes les fonctions administratives et le transfert du poste sera sans incidence sur le fonctionnement de la Section.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 558,9	10 017,7	10 063,1	45,4	0,5
Contingents	240 430,4	223 774,6	210 961,5	(12 813,1)	(5,7)
Police des Nations Unies	18 247,0	26 897,4	27 699,4	802,0	3,0
Unités de police constituées	24 200,1	24 983,4	24 229,0	(754,4)	(3,0)
Total partiel	293 436,4	285 673,1	272 953,0	(12 720,1)	(4,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	78 814,6	77 984,5	77 773,1	(211,4)	(0,3)
Personnel recruté sur le plan national	23 252,2	20 491,6	21 181,7	690,1	3,4
Volontaires des Nations Unies	12 279,0	7 922,1	8 612,7	690,6	8,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 690,0	1 413,9	903,9	(510,0)	(36,1)
Total partiel	119 035,8	107 812,1	108 471,4	659,3	0,6
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	660,0	1 745,7	1 764,6	18,9	1,1
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	417,0	431,5	431,5	–	–
Voyages	6 797,5	3 806,3	3 806,5	0,2	0,0
Installations et infrastructures	84 657,8	55 208,3	59 442,9	4 234,6	7,7
Transports terrestres	14 333,3	10 283,5	9 941,9	(341,6)	(3,3)
Transports aériens	47 635,2	41 125,9	55 791,9	14 666,0	35,7
Transports maritimes ou fluviaux	3,5	6,1	5,9	(0,2)	(3,3)
Communications	23 939,8	17 063,7	16 078,7	(985,0)	(5,8)
Informatique	7 291,4	4 131,3	4 058,2	(73,1)	(1,8)
Santé	7 696,6	7 461,5	8 873,5	1 412,0	18,9
Matériel spécial	4 437,4	4 267,6	4 173,0	(94,6)	(2,2)
Fournitures, services et matériel divers	12 794,7	34 000,4	31 861,4	(2 139,0)	(6,3)
Projets à effet rapide	1 975,0	2 000,0	2 000,0	–	–
Total partiel	212 639,2	181 531,8	198 230,0	16 698,2	9,2
Montant brut	625 111,4	575 017,0	579 654,4	4 637,4	0,8
Recettes provenant des contributions du personnel	11 048,6	9 153,0	9 406,2	253,2	2,8
Montant net	614 062,8	565 864,0	570 248,2	4 384,2	0,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	625 111,4	575 017,0	579 654,4	4 637,4	0,8

B. Contributions non budgétisées

94. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces	3 042,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	3 042,0

C. Gains d'efficience

95. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des mesures d'efficacités suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Militaires et personnel de police	391	Baisse des coûts liés à la relève résultant de la décision prise par la direction d'acheter des billets aller-retour, plutôt que des allers simples, pour les observateurs militaires, les officiers d'état-major et les membres de la Police des Nations Unies
Total	391	

D. Taux de vacance de postes

96. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Projection 2013/14</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	(2,1)	1,0	1,0
Contingents	2,4	1,0	1,0
Police des Nations Unies	33,0	10,0	8,0
Unités de police constituées	(10,3)	1,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,1	15,0	10,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Projection 2013/14</i>
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	20,0	8,0	8,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,9	5,0	5,0
Volontaires des Nations Unies	26,1	5,0	1,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	45,0	15,0	–
Personnel recruté sur le plan national	69,0	5,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	69,0	20,0	20,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

97. Les taux de vacance appliqués sont établis sur la base du personnel effectivement déployé au cours de l'exercice budgétaire 2011/12, et du premier semestre de l'exercice 2012/13. Les taux de la Police des Nations Unies, du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies ont été abaissés à respectivement 8 %, 10 % et 1 % par rapport à ceux du budget 2012/13, afin de tenir compte du taux de vacance observé entre juillet 2012 et janvier 2013, ainsi que du déploiement prévu de militaires, de policiers et de personnel civil. Les taux de vacance des emplois de temporaire ont également été abaissés à 0 %, de manière à tenir compte du taux de vacance effectif ainsi que de la transformation de quatre emplois de temporaire en postes.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

98. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2013/14, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 86 078 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	42 793,8
Unités de police constituées	5 315,0
Total partiel	48 108,8
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	19 160,9
Communications	7 784,6

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Santé	6 850,9
Matériel spécial	4 173,0
Total partiel	37 969,4
Total	86 078,2

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,8	4 avril 2004	10 février 2006
Usage opérationnel intensif	1,9	4 avril 2004	10 février 2006
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,5	4 avril 2004	10 février 2006
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

F. Formation

99. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	340,8
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 452,7
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	244,2
Total	2 037,7

100. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>
Formation interne	239	1 415	1 512	114	1 213	1 465	77	683	8 381
Formation externe ^a	98	152	109	37	18	32	12	10	12
Total	337	1 567	1 621	151	1 231	1 497	89	693	8 393

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

101. L'Opération continuera de mettre en œuvre sa stratégie de formation, qui vise à renforcer diverses compétences spécialisées et techniques et à améliorer les capacités d'encadrement, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. La formation dispensée aux militaires et au personnel civil et de police de l'Opération sera principalement axée sur la gestion et la valorisation des ressources humaines et l'amélioration des compétences linguistiques; elle portera aussi sur des domaines spécialisés liés à la protection des civils, à la problématique hommes-femmes et aux questions humanitaires. L'Opération continuera à favoriser la formation interne et sur le tas, notamment par le biais de programmes de formation de formateurs et de formation à distance.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

102. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures, services et matériel nécessaires à la réinsertion des ex-combattants	15 000
Dépenses opérationnelles directes liées à la démobilisation de 30 000 ex-combattants	4 500
30 programmes de lutte contre la violence au sein des collectivités	1 500
Rapatriement de 2 500 ex-combattants depuis l'étranger	750
Divers : suivi des activités de réinsertion, tables rondes avec l'Agence pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion, et ateliers avec les chefs traditionnels et les collectivités locales	290
Total	22 040

103. Il est tenu compte du rôle que doit jouer l'Opération dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans les produits correspondant aux réalisations escomptées 1.3 et 1.4 du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Les initiatives dans ce domaine au cours de l'exercice 2013/14 visent à désarmer et à démobiliser 30 000 ex-combattants en Côte d'Ivoire, dont 2 500 rapatriés de l'étranger.

104. Il est notamment proposé d'ouvrir des crédits pour la réinsertion de 30 000 ex-combattants pour un coût moyen de 500 dollars par personne, puisque certains d'entre eux devraient être réintégrés au bout de quelques mois, ce qui réduira ces dépenses. Les participants au programme de réinsertion se verront proposer une formation professionnelle, un enseignement général, un apprentissage de compétences pratiques et un emploi générateur de revenus à court terme. Des crédits ont été prévus à la rubrique dépenses opérationnelles directes pour la démobilisation de 30 000 ex-combattants, notamment la gestion des vivres et des médicaments pour ceux qui se trouvent dans des camps.

105. Les dépenses prévues au titre du rapatriement de 2 500 ex-combattants depuis l'étranger (principalement le Libéria et le Ghana) comprennent des crédits pour leur hébergement provisoire et la fourniture de produits alimentaires et non alimentaires, en attendant leur réinstallation et leur réinsertion.

106. Un programme de lutte contre la violence au sein des collectivités sera mené en coordination avec l'Agence pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion et avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui participera à son financement et à sa mise en œuvre. Le crédit de 1,5 million de dollars servira à l'exécution de 30 projets qui s'adressent aux ex-combattants peu susceptibles d'être intéressés par le programme standard de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et qui visent à faciliter la réinsertion et à encourager la collecte d'armes au sein des communautés.

107. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration prévoit également un suivi et une évaluation externes des activités de réinsertion, des tables rondes avec la Direction et des ateliers avec les chefs traditionnels et les collectivités locales dans chaque secteur.

H. Services de détection des mines et de déminage

108. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection de mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection de mines et de déminage	5 247,2
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

109. Parallèlement aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'Opération s'efforcera d'obtenir des résultats dans le domaine de la gestion des armes et des munitions, conformément aux réalisations escomptées 1.1 et 3.2 des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Des initiatives seront prises à cet égard dans les domaines clefs suivants : a) l'élimination des restes explosifs de guerre afin d'améliorer la protection des civils et la sécurité humaine; b) la manipulation et l'entreposage des armes et des munitions en toute sécurité, et l'élimination de l'arsenal inutilisable collecté lors des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration menées par la Direction et lors des opérations ponctuelles de désarmement effectuées sur les sites concernés; c) la sécurité physique et la gestion des stocks, qui contribuent à la protection et à la sécurité et participent à la mission de réforme du secteur de la sécurité qui a été confiée à l'Opération; et d) l'assistance technique aux pouvoirs publics ivoiriens pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international sur le désarmement, à savoir la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions, que la Côte d'Ivoire a signées.

110. Une baisse des dépenses est prévue dans le domaine de la détection des mines et du déminage, du fait de la réhabilitation et de la reconstruction des dépôts nationaux d'armes et de munitions, qui devraient être achevées d'ici à juin 2013. Par ailleurs, la composante du Service de la lutte antimines des Nations Unies chargée de la sécurité physique et de la gestion des stocks d'armes s'attachera tout particulièrement à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national à suivre et à évaluer les infrastructures réhabilitées.

I. Projets à effet rapide

111. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (effectif)	1 975,0	95
1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (approuvé)	2 000,0	80
1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (proposé)	2 000,0	80

112. Il est proposé d'ouvrir un crédit de 2 millions de dollars au titre de l'exercice 2013/14 pour l'exécution de 80 projets à effet rapide dans les domaines suivants : les droits de l'homme (10 projets); la réconciliation nationale, la sensibilisation et le règlement des conflits (20 projets); l'assistance humanitaire aux déplacés (8 projets); la parité entre les sexes et la protection de l'enfance (10 projets); la lutte contre le VIH/sida (7 projets); les secteurs judiciaire et pénitentiaire (10 projets); l'état de droit (10 projets); et l'administration publique (5 projets).

113. La poursuite des projets à effet rapide en Côte d'Ivoire créera des conditions propices aux activités de l'Opération et concourra plus efficacement à la phase critique de consolidation de la paix, sachant que des problèmes persistent quant à la réunification du pays, au rétablissement de l'ordre public et de l'état de droit en particulier dans l'ouest et le sud du pays, à la réconciliation nationale ainsi qu'au maintien sur les rails du processus de paix. Les projets à effet rapide ne seront pas seulement axés sur le renforcement de la confiance, la réconciliation et la cohésion de la société ivoirienne, ils aboutiront aussi à l'amélioration de la compréhension entre la population et l'ONUCI, grâce à des projets de reconstruction des infrastructures scolaires et sanitaires, à la réparation de pompes à eau, à la fourniture de matériel, à des activités de formation et de sensibilisation et à des projets générateurs de revenus, en particulier pour les personnes vulnérables telles que les femmes et les déplacés.

114. L'accent sera mis en particulier sur les activités de sensibilisation et de réconciliation, à des fins de stabilisation et de cohésion sociale dans les secteurs où subsistent des tensions. Ces projets continueront à être utilisés comme moyen pour l'Opération de se faire mieux accepter localement, dans les endroits où elle s'est récemment déployée pour la première fois, et dans ceux où l'opposition à sa présence a empêché la population de comprendre sa mission. Après la tenue des élections municipales, l'Opération poursuivra ses initiatives de renforcement de la confiance, en particulier dans les zones présentant un risque de tension politique.

III. Analyse des variations¹

115. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui sont utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(12 813,1)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

116. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) le montant supplémentaire approuvé par l'Assemblée générale pour le remboursement des dépenses afférentes à la fourniture de contingents dans le budget 2012/13; b) la diminution des frais de voyages au titre du déploiement, de la relève, du rapatriement et du remplacement des fonctionnaires, rendue possible par l'achat à l'avance de billets aller-retour à l'intention de ces derniers et par un recours accru aux moyens de transports de l'ONU; c) des crédits moins élevés au titre des indemnités de subsistance calculés sur la base des coûts réels; et d) des crédits moins élevés pour le fret et le transport du matériel appartenant aux contingents, celui-ci se trouvant déjà sur place.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	802,0	3,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

117. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par la baisse du taux de vacance de postes (lequel passera de 10 % en 2012/13 à 8 % en 2013/14) et par l'augmentation des besoins au titre des indemnités en cas de décès ou d'invalidité, les dépenses ayant été plus élevées que prévu en 2011/12. La hausse générale des dépenses est partiellement compensée par la baisse de celles prévues pour les voyages au titre du déploiement, de la relève, du rapatriement et du remplacement des fonctionnaires suite à la décision d'acheter des billets aller-retour à l'avance.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(754,4)	(3,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

118. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) le montant supplémentaire approuvé par l'Assemblée générale pour le remboursement des dépenses afférentes à la fourniture de contingents dans le budget 2012/13; et b) la diminution des frais de voyages au titre du déploiement, de la relève, du rapatriement et du remplacement des fonctionnaires, du fait de la rationalisation des relèves et de la diminution consécutive du nombre de vols.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(211,4)	(0,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

119. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, d'un barème des traitements révisé, partiellement compensée par la baisse du taux de vacance de postes, lequel passera de 15 % en 2012/13 à 10 % en 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	690,1	3,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

120. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par la révision de la classe moyenne des postes d'administrateur recruté sur le plan national (de PN-A/5 dans le budget 2012/13 à PN-B/1 dans le budget 2013/14) et à l'entrée en vigueur d'un barème des traitements révisé pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaire des Nations Unies	690,6	8,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

121. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par la baisse du taux de vacance de postes, lequel passera de 5 % dans le budget 2012/13 à 1 % dans le budget 2013/14 (calcul effectué sur la base de la moyenne réelle et des déploiements de personnel prévus)

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(510,0)	(36,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

122. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par la transformation en postes de quatre emplois de temporaire au sein de l'Équipe Déontologie et discipline.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	4 234,6	7,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

123. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la mise à niveau du matériel de sécurité et de sûreté afin de renforcer celles-ci au quartier général de Seboko, au camp de Yopougon et dans les bureaux de l'ONUCI en Côte d'Ivoire, en raison de l'insécurité régnante et des attaques visant les installations de l'administration publique, de la police et des

forces armées; b) les travaux effectués à Sebroko et à la base intégrée de Yopougon; c) les services de sécurité, en raison de l'augmentation du coût mensuel de chaque garde de sécurité et de l'ouverture de nouveaux sites dans le secteur ouest et dans celui d'Abidjan; et d) l'achat de 8 stations de traitement des eaux usées et le remplacement de 47 stations et citernes qui doivent être installées dans les camps de Yamoussoukro, Man, Daloa, Moto et Agri ainsi qu'au centre de commandement de Bouaké. La hausse générale des dépenses est partiellement compensée par la baisse des besoins liés aux éléments suivants : a) le matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome, conformément aux mémorandums d'accord et en fonction de l'expérience acquise par la mission; b) l'absence de services d'aménagement et de rénovation, aucune rénovation n'étant prévue; c) l'absence de crédits pour l'achat de groupes électrogènes, aucun n'étant prévu au budget 2013/14; d) la baisse du loyer des locaux suite à la fermeture de ceux de Kouamssi, Colas et Anyama (qui seront transférés à la base logistique intégrée de Yopougon); et e) la diminution des services d'entretien, suite à l'entrée en vigueur de nouvelles conditions contractuelles pour l'enlèvement des ordures, à la mise en service de nouvelles stations d'épuration des eaux usées et de la nouvelle base logistique intégrée de Yopougon.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(341,6)	(3,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

124. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la baisse du coût du carburant diesel et de la consommation de carburant suite à la décision de mieux contrôler l'usage professionnel des véhicules et de faire payer aux fonctionnaires le kilométrage effectué en dehors du service; et b) la baisse des besoins liés aux réparations et à l'entretien des camions et des chariots élévateurs. La baisse générale est en partie compensée par l'achat de matériel d'atelier pour l'entretien et la réparation des véhicules.

	<i>Variation</i>	
Transport aérien	14 666,0	35,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

125. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) des dépenses prévues s'élevant à 10 millions de dollars, sur la base d'un coût annuel estimé à 15 millions de dollars pour un coefficient de déploiement de 33 %. Ces crédits doivent couvrir les frais afférents aux engins aériens téléguidés, déployés à titre pilote et nécessaires pour des missions de surveillance aérienne, de repérage de caches d'armes et de groupes armés dans la zone frontalière de la Côte d'Ivoire et du Libéria, lesquelles ne peuvent pas être effectuées par des avions pilotés; b) l'augmentation des besoins liés aux carburants et lubrifiants, ce qui s'explique essentiellement par la hausse du nombre d'heures de vol, la restructuration du parc d'aéronefs et la hausse du prix du carburant; et c) le renouvellement des contrats de location et de pilotage des avions et des hélicoptères.

	<i>Variation</i>	
Communications	(985,0)	(5,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

126. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la réduction des services d'information liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la réforme du secteur de la sécurité et à l'état de droit; b) la baisse des besoins liés à l'entretien du matériel et aux pièces détachées; et c) la diminution des besoins liés au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, conformément aux mémorandums d'accord et en fonction de l'expérience acquise par la mission. Cette baisse générale est en partie compensée par l'achat de matériel nécessaire à la mise en place d'un système d'émetteurs-récepteurs de radio numériques.

	<i>Variation</i>	
Santé	1 412,0	18,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

127. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) 2 unités médicales supplémentaires (1 unité de transports lourds pakistanaise et 1 unité de transport aérien ukrainienne); b) les crédits nécessaires à l'ouverture d'une unité médicale de niveau 2; c) l'achat de 2 appareils à échographie; et d) l'achat d'une base de donnée hospitalière Earthmed. La hausse générale des dépenses est en partie compensée par la baisse des besoins liés aux fournitures médicales, en raison de la réduction des effectifs.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	(2 139,0)	(6,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

128. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la diminution des services de détection des mines et de déminage, en raison de la réhabilitation et de la reconstruction de l'armement et des arsenaux nationaux, qui devraient être achevés d'ici à juin 2013. En outre, le Service de la lutte antimines des Nations Unies et la composante sécurité physique et gestion des stocks se concentreront sur le renforcement des capacités des fonctionnaires recrutés sur le plan national afin de leur permettre d'assurer le suivi et l'évaluation des infrastructures rénovées; b) la baisse des dépenses prévues au titre du fret et des coûts connexes, certains projets de construction prévus au cours de l'exercice budgétaire 2012/13 étant terminés, et le coût du transport du matériel et des fournitures entre les camps de la mission ayant été moins élevé que prévu; c) la réduction des dépenses prévues au titre des rations, en raison de la baisse des coûts de restaurant et services annexes, lesquels passeront de 9,25 dollars par jour et par fonctionnaire pour l'exercice budgétaire 2012/13 à 4,02 dollars en 2013/14. La baisse générale est en partie compensée par la hausse des dépenses prévues au titre des emplois de temporaire d'assistant aux services linguistiques et par les besoins supplémentaires liés au matériel destiné à assurer le bien-être des civils sur les nouveaux sites du secteur ouest.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

129. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'ONUCI se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 579 654 400 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 48 304 533 dollars pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2013;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 531 349 867 dollars, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 48 304 533 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 66/264)

Décision ou demande

Mesures prises

L'Assemblée générale note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21).

L'Assemblée générale souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23).

La Section du personnel de l'ONUCI coopère étroitement avec les autres sections pour réduire le taux de vacance de postes et recruter du personnel, en élaborant des rapports mensuels sur l'occupation des postes et les mouvements de personnel et en les communiquant aux hauts responsables. Des entretiens sont tenus régulièrement avec des candidats présélectionnés par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

Au 31 décembre 2012, le taux de vacance de postes était de 8,5 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre un taux de 15 % prévu au budget; de 13,7 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre un taux de 8 % prévu au budget; et de 6,2 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre un taux de 5 % prévu au budget.

L'ONUCI transformera en deux ans 10 % de ses postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national, dont les 3 qui sont indiqués dans le projet de budget de 2013/14 et d'autres qui le seront dans le projet de budget de 2014/15.

Le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui sera réexaminé après l'achèvement du projet visant à augmenter l'effectif de personnel des services organiques dans les bureaux hors d'Abidjan.

*Décision ou demande**Mesures prises*

L'Assemblée générale se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30).

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31).

Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks de l'ONUCI a poursuivi ses efforts pour arriver à contrôler tout le matériel appartenant à l'ONU.

Les objectifs trimestriels suivants ont été établis : contrôle d'au moins 30 % du matériel à la fin du premier trimestre; contrôle d'au moins 60 % du matériel à la fin du deuxième trimestre; contrôle de tout le matériel (100 %) à la fin du quatrième trimestre; et analyse et correction des écarts au quatrième trimestre.

D'autres mécanismes de contrôle ont été mis en place, à savoir : a) des réunions mensuelles avec le personnel chargé de la gestion du matériel; b) des rapports mensuels signalant les problèmes en matière de gestion des biens; c) des rapports mensuels sur les écarts d'inventaire aux fins de l'obtention d'informations fiables et exactes; d) la vérification impromptue des biens durables pour s'assurer de leur comptage régulier; et e) le contrôle du matériel excédentaire, des stocks vieillissants et des ratios de stocks pour vérifier leur conformité avec les principaux indicateurs de résultats du Département de l'appui aux missions.

L'utilisation des véhicules officiels en dehors du service est autorisée depuis juillet 2011. Les directives et procédures administratives en la matière ont été diffusées à l'ensemble du personnel. Au cours de l'exercice 2011/12, la mission a recouvert 31 349 dollars correspondant à 179 140 km effectués en dehors du service.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/718)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité, des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de mesures d'efficacité devraient être présentés, le cas échéant, à la section concernant l'analyse des écarts dans les rapports sur l'exécution du budget (par. 19).

Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit

Dans le rapport sur l'exécution du budget de 2011/12, l'ONUCI a présenté une analyse des variations, avec des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'installation de pompes solaires pour puits profonds dans cinq camps (Odienné, Korhogo, Ferkessedougou, Bouna et Bouaké). Toutefois, cette mesure d'efficacité n'a eu que peu d'effets sur le budget de l'exercice 2011/12, car les pompes n'ont été installées qu'à la fin de l'exercice, en même temps que des systèmes de traitement des eaux usées écologiquement rationnels

faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficacité et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. [...] Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).

À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduction des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

Le Comité consultatif estime que les coefficients de délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance des postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

dans 3 camps (Daloa, Duékoué et Gagnoa) qui devraient permettre de faire 94 000 dollars d'économies.

L'ONUCI coopère étroitement avec les missions voisines et l'équipe de pays des Nations Unies pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources. Ainsi, durant l'exercice 2013/14, elle partagera avec la MINUL l'utilisation d'un avion B-737 (pour lequel elle assumera 40 % des coûts) et d'un hélicoptère Mi-24 (pour lequel elle assumera 50 % des coûts).

L'ONUCI souscrit à cette recommandation, qui a été prise en compte dans le projet de budget pour 2013/14.

Les taux de vacance de postes appliqués tiennent compte des données historiques et de l'effectif déployé, ainsi que des prévisions concernant le recrutement du personnel civil et le déploiement des effectifs militaires et de police. Il en est ainsi avec le projet de budget pour 2013/14.

La mission exploite le plus possible la liste de candidats présélectionnés, ce qui accélère le processus de recrutement.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif considère que pour préciser la base sur laquelle les dépenses ont été calculées, en particulier lors du déploiement ou de l'élargissement des missions, l'information présentée à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget devrait comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement échelonné des contingents et du personnel de police, et leurs incidences sur les prévisions de dépenses (par. 39).

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 74).

Cette recommandation ne s'applique pas à l'ONUCI pour l'exercice budgétaire 2013/14 car son déploiement est terminé.

L'ONUCI a examiné les postes vacants depuis au moins deux ans et a expliqué, justifications à l'appui, dans le projet de budget pour 2013/14 pourquoi il faut maintenir un poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3), un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) et un poste de spécialiste hors classe de la problématique hommes-femmes (P-5), pour lesquels le recrutement est en cours, ainsi qu'un poste d'ingénieur (P-3), qu'il est proposé de transformer en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

La mission contrôle quotidiennement et mensuellement tous les frais de voyage. Un rapport sur les voyages liés aux formations (les dépenses prévues au budget au titre des formations pour chaque service contre les dépenses effectives) est examiné par la direction. La mission a décidé d'utiliser davantage les centres de formation de la sous-région et de l'Afrique et les cours qui doivent être suivis par un grand groupe de membres du personnel sont normalement organisés sur place. Durant l'exercice 2011/13, 13 cours ont été organisés sur place pour 383 membres du personnel de la mission. La mission recourt aussi à la méthode de formation de formateurs pour réduire les frais.

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées sur la base des effectifs qui doivent être déployés pendant la période considérée ou du niveau réel des effectifs de la mission s'il est plus élevé, et non à partir du niveau total des effectifs autorisés (par. 92).

Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).

En 2011/12, des économies d'un montant de 94 000 dollars environ ont résulté des gains d'efficacité découlant de l'installation de systèmes de traitement des eaux usées écologiquement rationnels dans 3 camps (Daola, Duékoué et Gagnoa).

En ce qui concerne les gains d'efficacité prévus dans le projet de budget de 2012/13, il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant.

En 2013/14, des économies doivent être réalisées grâce à une initiative de réduction des dépenses qui consiste à acheter des billets aller-retour (au lieu d'allers simples) pour les officiers d'état-major, les observateurs militaires et les membres de la Police des Nations Unies.

Les dotations en véhicules et matériel informatique de la mission sont alignées sur les ratios fixés par l'ONU et tout dépassement est expliqué. En ce qui concerne le matériel informatique, tous les agents recrutés sur le plan national, à l'exception des ouvriers spécialisés et des chauffeurs, sont chargés de tâches qui ne peuvent pas être effectuées sans ordinateur. Le ratio d'un ordinateur pour 2,5 agents locaux (indiqué au paragraphe 89 du rapport du Comité consultatif) ne serait pas réaliste, étant donné la nature du travail confié au personnel recruté sur le plan national.

La quantité de matériel informatique à acheter est calculée sur la base des effectifs qui doivent être déployés, et non sur la base du niveau total des effectifs autorisés.

La Section du contrôle des mouvements de l'ONUCI détache un coordonnateur des opérations de relève auprès de chaque pays fournisseur de contingents pour veiller à ce que toutes les opérations de relève soient conformes aux règlements de l'ONU relatifs au transport des contingents par voie aérienne, terrestre ou maritime. Le recours aux coordonnateurs des opérations de relève permet principalement de maintenir des contacts directs sur place pendant toute la durée des opérations, ainsi que d'informer les pays fournisseurs de contingents sur le transport des

Le Comité demande que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

Le Comité consultatif est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par 137).

marchandises dangereuses et de s'assurer que les règlements de l'Association du transport aérien international et les règlements relatifs au transport maritime international de marchandises dangereuses sont respectés lors de l'emballage, de l'entreposage et du chargement des marchandises dangereuses. Les coordonnateurs des opérations de relève veillent à ce que le volume de bagages autorisé ne soit pas dépassé et prépare toute la documentation requise pour chaque contingent, comme la liste des passagers, le manifeste de chargement et la déclaration des marchandises dangereuses, le cas échéant.

Des informations sur la construction de la base logistique intégrée de Yopougon figurent dans le projet de budget de 2013/14.

L'ONUCI facilitera le transfert de véhicules vers d'autres missions ou en provenance d'autres missions, le cas échéant. Toutefois, elle n'a actuellement pas de véhicules à transférer. Dans le cadre du processus de décentralisation en cours, un grand nombre de véhicules seront transférés aux secteurs, ce qui fausse le ratio entre le nombre d'utilisateurs et le nombre de véhicules. Ainsi, un véhicule peut être attribué à un plus grand nombre d'utilisateurs à Abidjan, mais pas dans les secteurs où les tâches prescrites ne peuvent pas être effectuées sans véhicule.

Le dépassement de crédit en 2010/11 est principalement dû à des déplacements non prévus effectués dans la zone de la mission dans le cadre de la construction de 2 camps et du démontage du matériel de génie dans 6 camps qui avaient été évacués. Après la crise postélectorale, des déplacements ont été effectués par le personnel de la mission pour mener des campagnes de sensibilisation, tenir des réunions de coordination sur l'état de droit et des consultations militaires et faire des évaluations aux fins de planification des activités de la mission.

Le dépassement de 71 % du crédit approuvé pour l'exercice 2011/12 tient principalement aux déplacements supplémentaires effectués dans la zone de la mission dans le cadre de l'organisation des élections législatives, qui ont dû être organisées une deuxième fois dans certaines circonscriptions suite à

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).

des réclamations; de la construction de 6 nouveaux camps dans les secteurs et de 3 camps de désarmement, démobilisation et réintégration; et aux visites officielles non prévues au budget du Conseil de sécurité.

Les frais de voyage pour l'exercice 2013/14 ont été soigneusement et minutieusement calculés et seuls les déplacements nécessaires à l'exécution des activités prescrites ont été pris en compte.

L'ONUCI promeut la formation en ligne et offre 22 programmes de formation en ligne à son personnel civil. Les voyages liés aux formations sont examinés soigneusement, la solution privilégiée étant l'organisation de formations sur le continent afin de réduire les frais. Il est effectivement moins cher d'aller à Accra ou à Entebbe qu'à Brindisi (Italie). L'ONUCI organise aussi davantage de cours sur place dispensés par des consultants afin de réduire autant que possible les frais de voyage et a adopté une stratégie de formation de formateurs afin d'assurer l'efficacité des programmes de formation.

(A/66/718/Add.18)

En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, les engagements non réglés se chiffraient à 268 000 dollars et 3 demandes d'indemnisation étaient à l'examen. Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance de règlement seront réglées dans les meilleurs délais (par. 12).

2 des 3 demandes mentionnées ont été réglées et la troisième rejetée.

Au 28 décembre 2012, il y avait quatre demandes en instance pour un montant de 229 000 dollars. La Section des services médicaux était en train d'examiner 3 d'entre elle et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions devait se prononcer sur la quatrième.

Le Comité consultatif souligne la nécessité de budgétiser correctement les frais de voyage et d'éviter tout dépassement à ce titre. Il exhorte l'Opération à contrôler l'utilisation des ressources affectées aux consultants et aux voyages, de manière à garantir la plus grande prudence dans ce domaine (par. 15).

Les frais de voyage prévus pour l'exercice 2013/14 ont été soigneusement calculés, les déplacements ayant été limités à ceux nécessaires à l'exécution des activités prescrites.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité a été informé que, parmi les grands projets prévus pour l'exercice 2012/13, figurent la construction d'une base logistique intégrée et l'achèvement du camp militaire de Yopougon. Il compte que l'Opération suivra de près l'état d'avancement de ces projets et de tous les projets de construction et qu'elle veillera à ce que le Siège les surveille comme il se doit (par. 42).

D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif observe que 220 véhicules légers de transport de passagers doivent être distribués parmi les 640 membres du personnel recruté sur le plan international prévus pour l'exercice 2012/13, ce qui est nettement supérieur à l'allocation qui serait obtenue si les ratios standard établis pour les opérations de maintien de la paix étaient appliqués. S'il reconnaît que le personnel en mission a besoin de véhicules pour s'acquitter de ses fonctions, le Comité consultatif recommande que l'ONUCI réexamine son parc automobile et prenne les mesures nécessaires pour y appliquer les ratios standard. Il demande que les informations sur ce point figurent dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14, et notamment que la proposition concernant le parc automobile soit justifiée si elle excède les ratios standard (par. 44).

Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre sa recherche de moyens novateurs pour régler le problème actuel du défaut d'hélicoptères militaires (par. 47).

La mission suivra la construction du camp militaire de Yopougon et l'avancement des autres projets de construction, qui seront surveillés comme il se doit par le Siège. La construction du camp militaire de Yopougon a été prévue au budget de 2011/12 pour accueillir 2 000 militaires supplémentaires, mais comme le Gouvernement n'a pas fourni le terrain nécessaire, ces effectifs ont été temporairement logés au camp militaire du Gouvernement à Akuedo. Au cours de l'exercice 2012/13, un terrain a été fourni, ce qui a permis de démarrer la construction du camp de Yopougon, où seront transférés ces contingents; en novembre 2012, 10 % des travaux ont été achevés. La construction du camp sera en principe terminée en décembre 2013. Le transfert des effectifs de la base de soutien logistique de Koumassi, de Colas et du lycée américain au camp de Yopougon est prévu pour l'exercice 2013/14.

Pour 2013/14, les ratios standard seront dépassés, car l'ONUCI a récemment décentralisé ses activités et 9 sites supplémentaires ont été mis en place pour les services organiques, ainsi que les services de sécurité, les officiers d'état-major et les services intégrés. Le personnel déployé aux nouveaux sites a besoin de véhicules pour faire son travail; il est donc impossible d'appliquer les ratios standard dans certains cas.

Le Secrétariat a pris un certain nombre de mesures pour parer efficacement au défaut d'hélicoptères militaires. À la fin de janvier 2012, plus de 43 États Membres avaient été pressentis pour fournir des hélicoptères, notamment dans le cadre d'une série de réunions avec les pays fournisseurs de contingents. Le remboursement à ces États Membres des frais encourus, notamment pour ce qui est des tarifs convenus et de leur corrélation avec d'autres dépenses remboursables aux termes des mémorandums d'accord connexes, est examiné par un groupe de travail pour faire en sorte que ces dispositions tiennent compte des dépenses effectives en temps réel et rembourser

S'il observe une réduction des acquisitions de matériel informatique, le Comité consultatif est d'avis que l'Opération devrait envisager de réduire davantage son parc informatique (par. 48).

Le Comité consultatif relève l'inclusion de gains d'efficience dans le budget pour l'exercice 2012/13 et encourage l'Opération à continuer de chercher des domaines dans lesquels de tels gains pourront être réalisés durant l'exercice 2013/14 et à fournir des informations plus détaillées à ce sujet dans ses projets de budget à venir (par. 53).

équitablement les pays fournisseurs de contingents pour les services qu'ils prêtent. Les dernières lettres d'attribution sont basées sur un système de remboursement modifié qui ne fait pas augmenter le coût total. Il ressort d'une première évaluation que ces mesures sont prometteuses car 14 hélicoptères supplémentaires ont été déployés par 6 pays fournisseurs de contingents ces 10 derniers mois.

Le ratio standard pour le matériel destiné à l'utilisateur final est appliqué dans le projet de budget pour 2013/14 et des justifications sont données pour tout dépassement. À l'exception des ouvriers spécialisés et des chauffeurs, beaucoup d'agents recrutés sur le plan national sont chargés de tâches qui ne peuvent pas être effectuées sans ordinateur; le ratio d'un appareil pour 2,5 personnes n'est donc pas réaliste.

Le projet de budget pour 2013/14 prévoit des économies d'un montant réaliste de 0,4 million de dollars, grâce à l'achat de billets aller-retour (au lieu d'allers simples) pour la relève des observateurs militaires, des officiers d'état-major et des membres de la Police des Nations Unies.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/66/5 (Vol. II)]

Transferts d'un montant élevé

Le Comité a remarqué quelques transferts d'un montant élevé. Ainsi, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a transféré 26,96 millions de dollars et 10,97 millions de dollars des dépenses opérationnelles aux dépenses de personnel, en juin et juillet 2011 respectivement (par. 46).

S'il n'ignore pas que les nouveaux besoins opérationnels nécessitent assurément des budgets, le Comité est néanmoins d'avis que les transferts fréquents et d'un montant élevé peuvent être l'indice

Les transferts en question ont été effectués à titre d'ajustement, car en attendant l'approbation de crédits additionnels, il avait fallu financer des activités non prévues. Cet ajustement s'est fait dès que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits additionnels.

L'ONUCI continue de se conformer aux instructions relatives à la gestion des crédits alloués émises par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur le 28 juin 2002, de sorte que toutes propositions de réaffectation sont contrôlées par les autorités compétentes.

Voir ci-dessus

Durant les exercices 2010/11 et 2011/12, le mandat de la mission a été modifié, ce qui a nécessité des crédits additionnels. Par conséquent, en coordination avec le

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

de carences dans la formulation et la gestion des budgets. Il estime que l'Administration devrait renforcer son mécanisme de surveillance existant afin de renforcer la gestion budgétaire, en particulier en ce qui concerne les transferts d'un montant élevé (par. 47).

Le Comité recommande également que l'Administration renforce le suivi et l'examen des transferts budgétaires et s'assure qu'ils sont pleinement justifiés au moment où ils sont demandés et avant que les dépenses soient engagées (par. 49).

Plan d'application et plan d'action des missions détaillés

Tout en reconnaissant l'utilité de l'analyse des lacunes effectuée à la FINUL, le Comité a constaté que chaque mission se heurtait à divers obstacles qui lui étaient propres. C'est pourquoi il faut également élaborer un plan d'action distinct dans chaque mission. L'ONUCI a par exemple des difficultés à justifier les dépenses afférentes aux aéronefs, tandis que l'UNFICYP peine à comptabiliser le matériel loué pour différents types de véhicules (par. 149).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'équipe de mise en œuvre des normes IPSAS de l'ONU, le Département de l'appui aux missions et les missions coopèrent étroitement en vue d'élaborer des plans d'application détaillés ainsi que des plans d'action pour toutes les missions, de façon à assurer la mise en œuvre des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix (par. 150).

Département de l'appui aux missions, la mission a reporté certaines dépenses et modifié ses priorités afin de faire face aux nouvelles dépenses. Dès que les crédits additionnels ont été approuvés, des ajustements ont été effectués compte tenu des rubriques budgétaires approuvées.

L'ONUCI continue de se conformer aux instructions relatives à la gestion des crédits alloués émises par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur le 28 juin 2002, de sorte que toutes propositions de réaffectation sont contrôlées par les autorités compétentes.

La Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions aide le Département de la gestion à élaborer un plan détaillé pour la mise en application des normes IPSAS dans les missions.

L'équipe chargée de la mise en œuvre des normes IPSAS, qui comprend les principales parties prenantes, se réunit tous les mois pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par l'ONUCI dans la préparation aux normes IPSAS. La mission communique aussi régulièrement avec le Siège de l'ONU et présente des comptes rendus d'activités mensuels. En novembre 2012, 170 membres du personnel de la mission ont été formés à l'application des normes IPSAS.

L'équipe chargée de la mise en œuvre des normes IPSAS se réunit aussi tous les mois avec l'équipe du Bureau des services de contrôle interne pour examiner l'application des normes IPSAS. Le Bureau a effectué un audit interne de l'application des normes IPSAS en octobre et novembre 2012 et les recommandations formulées à l'issue de l'audit sont appliquées par les parties prenantes. L'inventaire des immobilisations corporelles et le contrôle des stocks sont effectués régulièrement et on est en train de constituer la documentation se rapportant à l'immobilier, notamment les baux et les autres types d'accord.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/66/286 (Part II)]

Demande ou recommandation

Mesures prises

Risques opérationnels

L'application de la politique de gestion des risques opérationnels, qui fait partie intégrante du cadre de gestion des risques aériens, suppose un processus de prise de décisions pour envisager les risques connexes. Les constatations ci-après ont été faites dans au moins 1 des 9 missions soumises à audit (voir tableau 3) qui n'avaient pas intégralement appliqué la politique :

a) absence de mise au point de procédures opérationnelles permanentes; b) absence d'application à toutes les procédures aériennes des méthodes de gestion des risques opérationnels; ou c) absence de création officielle d'une équipe spéciale chargée de l'application de la politique ou absence d'activité de cette équipe; d) absence de formation générale sur la gestion des risques opérationnels et de la sécurité aérienne. Les retards dans la mise en œuvre de la gestion des risques opérationnels ont été principalement attribués à un manque : de moyens, au sein des missions, pour appliquer la politique; d'engagement de la direction des missions; et de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité aérienne. Les missions s'emploient à remédier aux déficiences en collaboration avec le Département de l'appui aux missions. Des mesures doivent être prises à l'ONUCI pour remédier à l'absence d'application des méthodes de gestion des risques opérationnels à toutes les procédures aériennes (par. 20).

La politique de gestion des risques opérationnels aéronautiques est à présent appliquée à l'ONUCI. La dernière phase, qui est l'application des méthodes de gestion des risques opérationnels à toutes les procédures aériennes, a été menée à bien le 30 août 2012. Il a fallu mettre au point de nouveaux formulaires pour les autres unités de la Section des transports aériens, ainsi que pour les vols quotidiens et spéciaux. Le Groupe de la sécurité aérienne a demandé des fonds dans le projet de budget pour 2013/14 pour former le personnel de la mission à la gestion des risques opérationnels.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

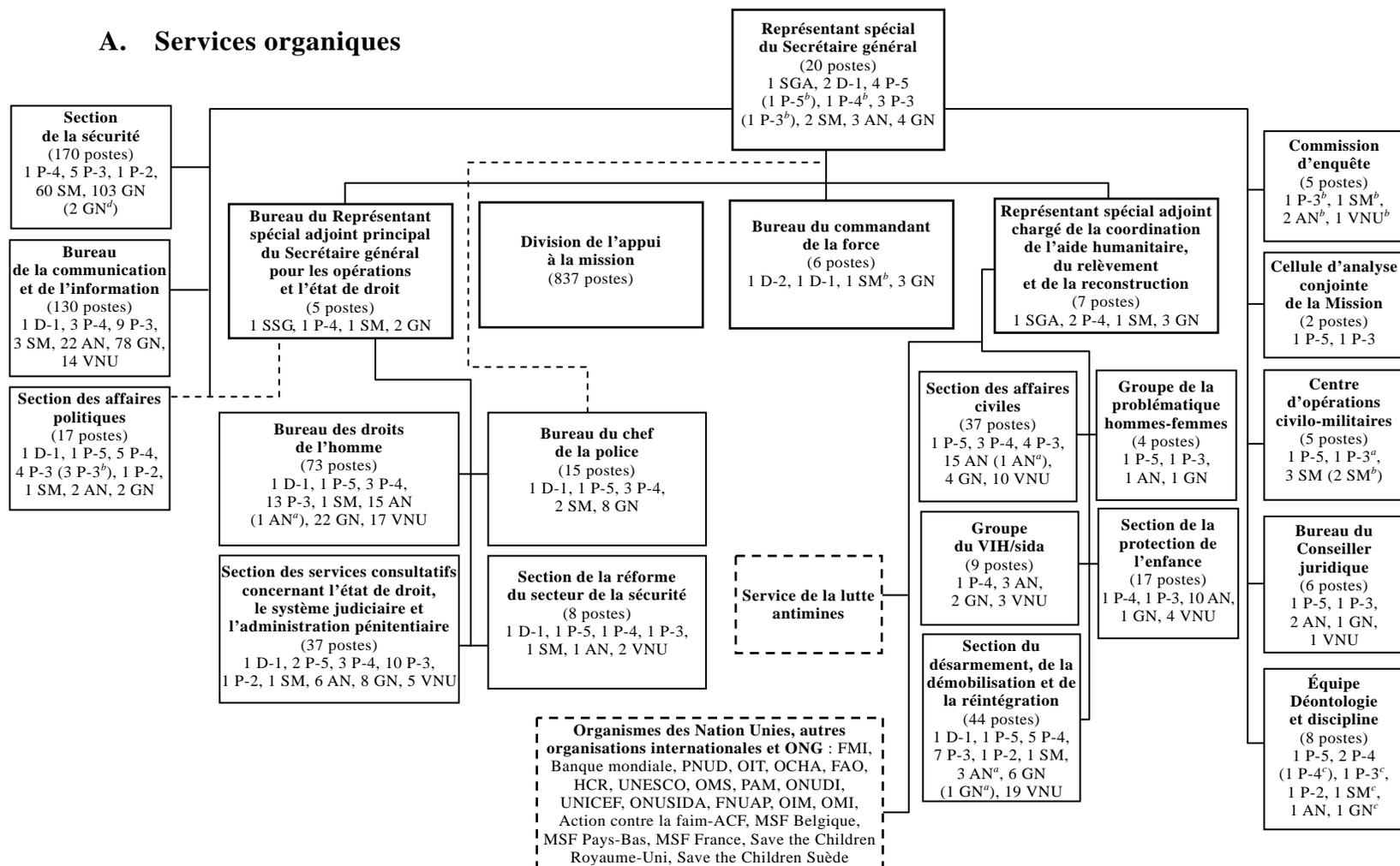
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; MSF : Médecins sans frontières; OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires; OIM : Organisation internationale pour les migrations; OIT : Organisation internationale du Travail; OMI : Organisation maritime internationale; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; VNU : Volontaire des Nations Unies.

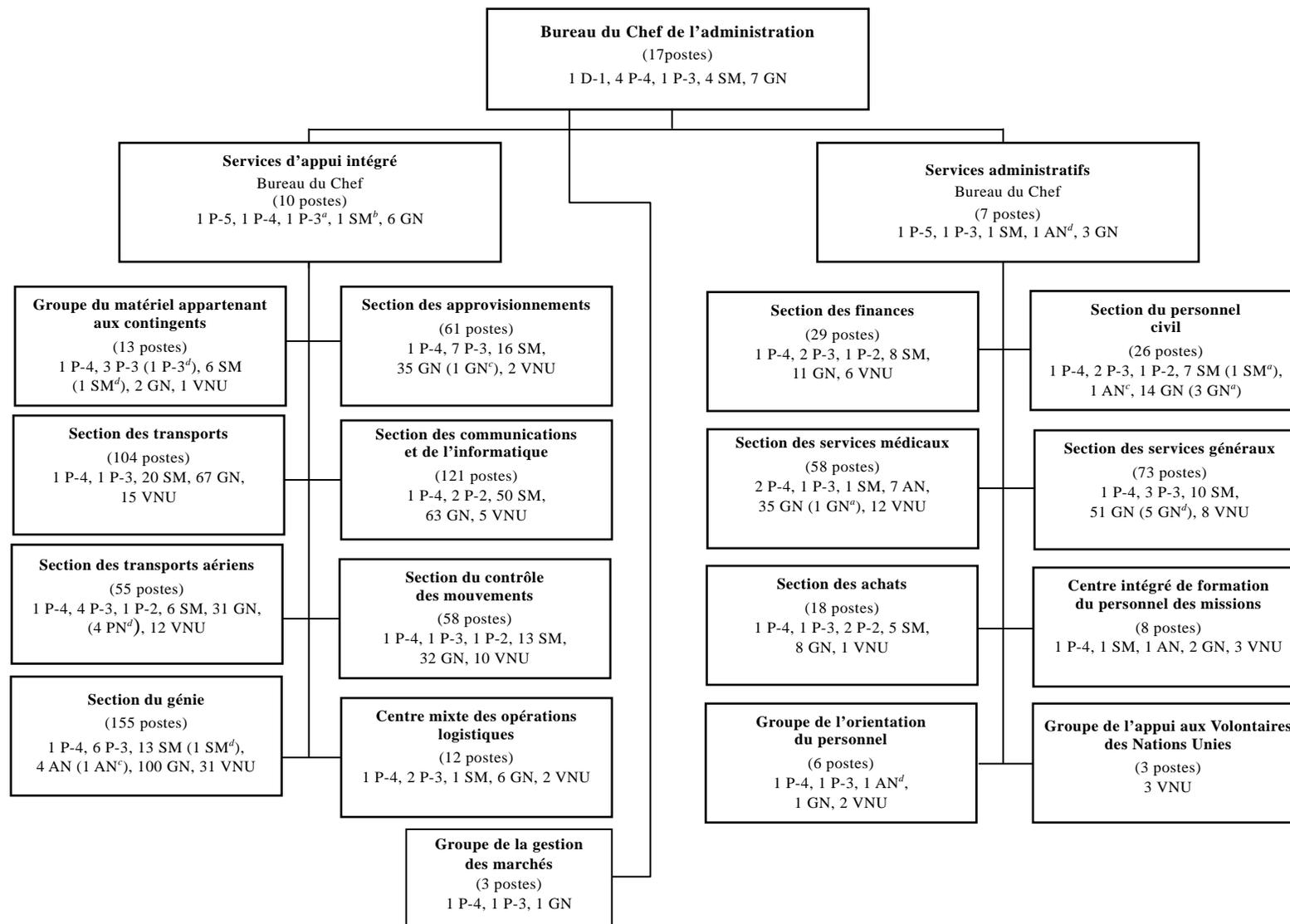
^a Réaffectations.

^b Transfert.

^c Transformation.

^d Postes financés au moyen de crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Services administratifs



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

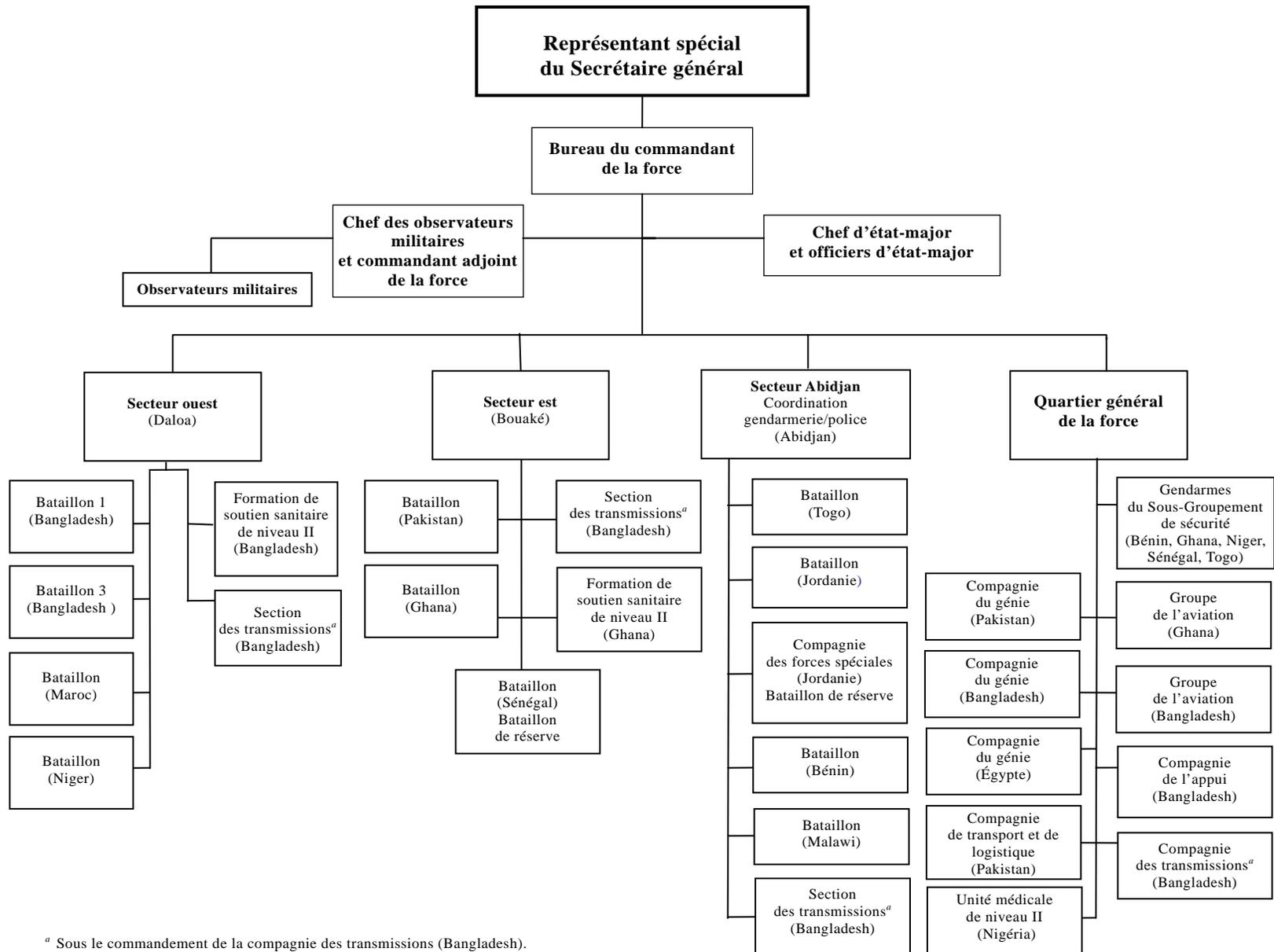
^a Réaffectation.

^b Transfert.

^c Transformation.

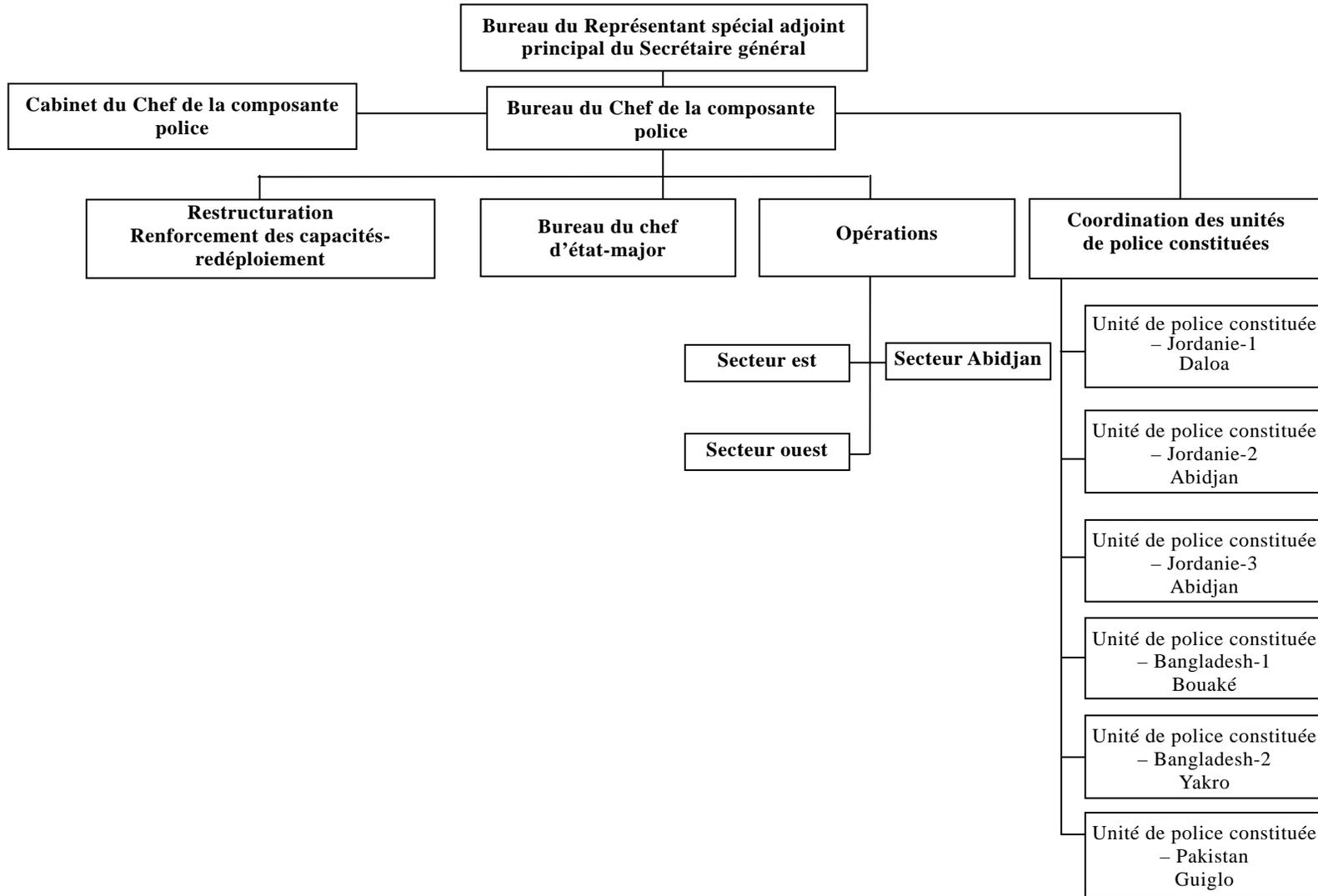
^d Postes financés au moyen de crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

C. Composante militaire



^a Sous le commandement de la compagnie des transmissions (Bangladesh).

D. Composante police



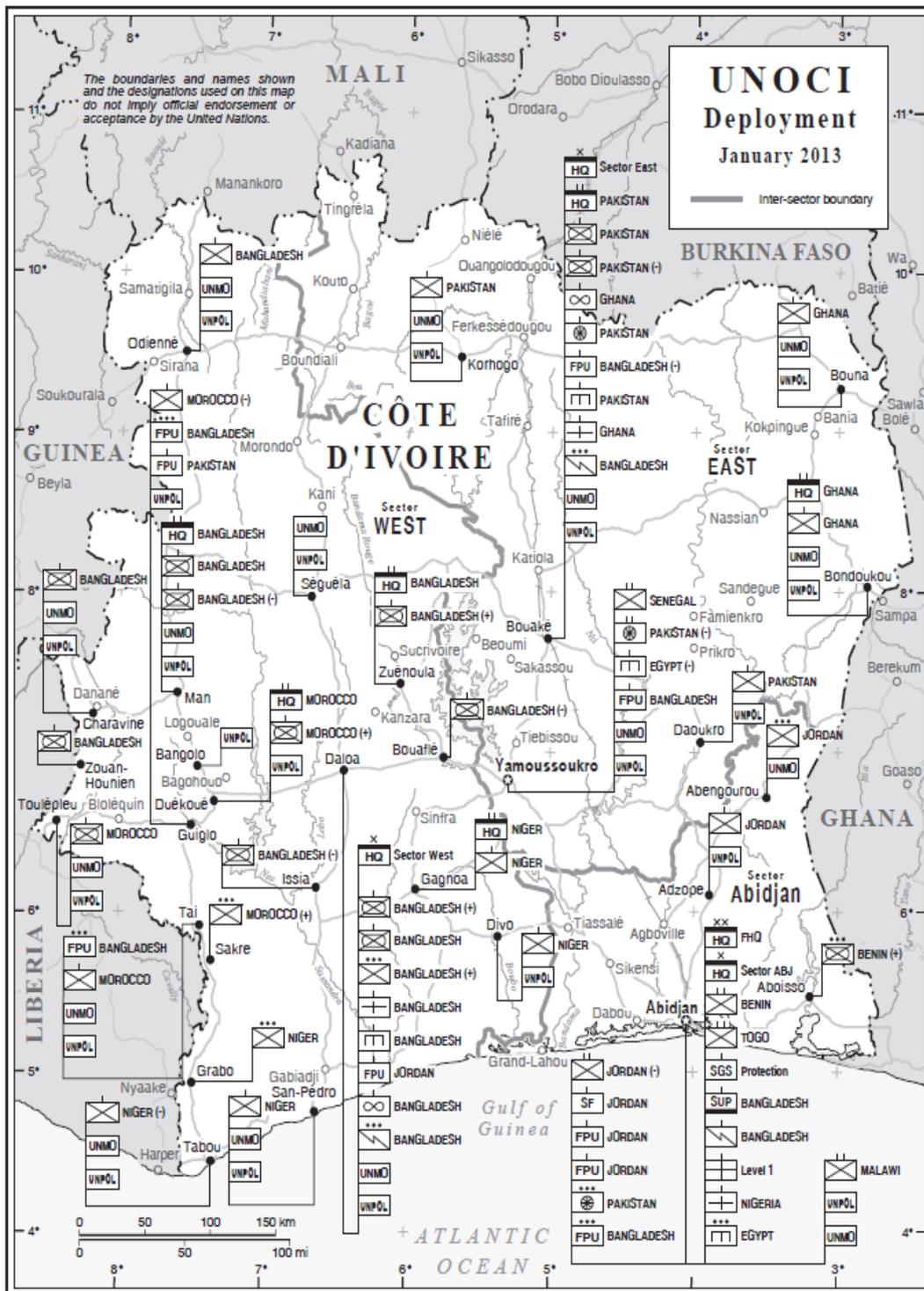
Annexe III

Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Gouvernance	Existence de mécanismes garantissant le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et l'équilibre hommes-femmes	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés conformément aux conventions et normes internationales applicables	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
	Existence, aux niveaux tant national que local, de mécanismes de prévention et de gestion des conflits	Nombre de conflits réglés par l'entremise des comités de paix locaux	PNUD, FNUAP, HCDH, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Lutte contre la pauvreté	Augmentation du revenu disponible des groupes vulnérables de la population (tout particulièrement les femmes et les jeunes)	Accès des groupes vulnérables au microcrédit, de façon qu'ils puissent exercer une activité rémunératrice	Organisation internationale du Travail, FAO, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, PNUD, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), ONU-Femmes, FNUAP
		Accès des groupes vulnérables à l'alimentation (produits dotés de qualités nutritionnelles satisfaisantes)	FAO, Organisation mondiale des agriculteurs, ONU-Femmes, Programme alimentaire mondial (PAM), FNUAP, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), UNICEF
Services sociaux essentiels	Accès à l'enseignement primaire	Renforcement de l'égalité d'accès des filles et des garçons à l'enseignement primaire	UNICEF, UNESCO, PAM, HCDH, FNUAP

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Accès aux services de santé	Accès des groupes de population concernés (femmes, enfants et jeunes) aux services de santé maternelle et infantile	FNUAP, Organisation mondiale de la santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, PAM, PNUD

Carte



Map No. 4220 Rev. 45 UNITED NATIONS
January 2013

Department of Field Support
Cartographic Section